

Direction Ressources

Service Instances municipales et affaires juridiques

PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 8 octobre 2021 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35 et propose de nommer M. Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

<u>Présents</u>: M. Ladislas POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Fabienne BERMOND, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz), M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS:

Mme Sylvie DANIEL par M. Charlie FERRERO

M. Jacques BISCH par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX

Mme Marion TROYAT par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33 Nombre de présents : 30

ORDRE DU JOUR		
Points à l'ordre du jour		
1.	INFORMATION PORTANT SUR L'AVIS DÉLIBÉRÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES A LA SUITE DE LA SAISINE AELO c/COMMUNE DE LA TRINITÉ	
2.	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET EDUCATIFS	
3.	AMENAGEMENT DE L'AXE DU LAGHET – PHASE 1, 2 ET 3 – MISE A JOUR D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME	
4.	CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE COMMUNALE	
5.	MAISON FRANCE SERVICES	
6.	CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE DU CIMETIÈRE AU 01-01-2022	
7.	CESSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AU PROFIT DE L'EPF PACA	
8.	CORRECTION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020	
9.	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021	
10.	LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION	
11.	CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	
12.	ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DRAP A LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR	
13.	ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE A LA MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR	
14.	ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DRAP AU SIVOM VAL DE BANQUIÈRE	
15.	SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN LIGNE, SUR LE SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT, DES NUMÉRISATIONS DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LA TRINITÉ	
16.	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS	
17.	MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR L'ENSEMBLE DES EMPLOIS EXISTANTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ	
18.	MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS (IFCE)	
19.	RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	
20.	FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT AU 01-01-2022	
21.	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN PHASE IMPULSION-RÉALISATION SUR LE SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) A LA TRINITÉ AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA, LA MÉTROPOLE ET LA COMMUNE	

22.	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN OPÉRATION D'ENSEMBLE EN PHASE IMPULSION-RÉALISATION SUR LE SITE PLAINE DU ROSTIT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA, LA MÉTROPOLE ET LA COMMUNE
23.	AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA PLAINE DU ROSTIT EN VUE DE LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN MIXITÉ SOCIALE ET FONCTIONNELLE — APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONJOINTE AVEC MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
24.	APPROBATION POUR L'INTÉGRATION DE BIENS VACANTS SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL AZ N°334 - AZ N°335 ET AZ N° 294
25.	AIDE FINANCIÈRE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS TRINITAIRES SCOLARISÉS HORS COMMUNE PAR DÉROGATIONS SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
26.	SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA SARL PROMEX ET LA COMMUNE
27.	TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE
28.	TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE DES COMMUNES-MEMBRES A LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR ET MISE A JOUR DES STATUTS DE LA MÉTROPOLE
29.	OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR LE MAIRE
30.	ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ÉTAT CIVIL, A LA FOURNITURE DE PAPIER PERMANENT, A LA RESTAURATION DE REGISTRES ET DE DOCUMENTS ENDOMMAGÉS ET/OU ANCIENS

Monsieur LE MAIRE:

Mesdames et messieurs, chers Trinitaires. Je remercie à la fois les Trinitaires qui se sont déplacés et tous ceux qui nous regardent devant leur écran puisque notre Conseil municipal et retransmis en direct sur le site de la Commune et nos débats évidemment, sont enregistrés et ils seront disponibles sur le site de la Commune encore à l'avenir. Il s'agit donc de tenir aujourd'hui notre Conseil municipal, pour la première fois en public depuis de nombreux mois et peut-être aussi pour l'une des dernières fois ici au Palais des sports. Nous tenons ce Conseil dans la grande salle de tennis de table du gymnase qui nous permet de respecter les gestes barrières, mais comme petit à petit l'épidémie recule et la règlementation et les contraintes sont moins sévères, nous pourrons sans doute très bientôt regagner la salle du Conseil municipal.

Je procède à l'ouverture de la séance et je vais passer la parole au secrétaire de séance, je vous propose que Fabien BONNAFOUX soit le secrétaire de séance. Qui s'y oppose ? Personne ne s'abstient. Bien Monsieur BONNAFOUX vous avez la parole pour procéder à l'appel.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

Monsieur BONNAFOUX:

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur LE MAIRE:

Bien, je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer régulièrement. J'invite à présent l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2021. Les conseillers municipaux disposent du procès-verbal, y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO:

Merci et bonsoir à tous les Trinitaires qui nous regardent à l'assemblée. Alors nous voterons pour ce procès-verbal. Les écrits reprennent très bien les propos que vous aviez tenus lors de la dernière séance à notre encontre. Je voulais juste vous poser une question, à savoir si vous aviez reçu le courrier que nous vous avons adressé dès le lendemain du Conseil municipal du 30 juin et qui évoquait les conséquences des horaires des Conseils municipaux à ordre du jour chargé. Pour exemple, la non-signature du compte administratif à l'issue du vote est un fait marquant et grave. Alors nous insistons quand même sur le fait que pour le personnel, pour la charge du personnel qu'elle soit qualitative, quantitative et financière mériterait peut-être une réflexion de votre part pour avancer l'heure de la tenue des assemblées, surtout lorsqu'elles sont très lourdes.

Monsieur LE MAIRE:

Oui Madame MARTELLO, je constate effectivement, puisque vous parlez de faits marquants et graves, relatifs aux comptes administratifs que vous en connaissez quelque chose. En tous les cas, oui j'ai bien reçu votre remarque. Simplement, comme vous le savez, nous attachons une grande importance au fait que nos débats puissent être accessibles au plus grand nombre de Trinitaires. C'est la raison pour laquelle nous avons effectivement rétabli l'heure du Conseil municipal telle qu'elle avait lieu depuis des décennies et des décennies quelle que soit la sensibilité de la majorité municipale, alors que vous-même effectivement, il y a quelques années vous aviez pris la décision de tenir le Conseil municipal en début d'après-midi à une heure où quasiment aucun actif ne peut se rendre disponible pour regarder le Conseil municipal. Je me souviens aussi que vous aviez pris cette décision après un Conseil municipal un peu houleux lors duquel vous aviez pris des décisions qui depuis ont été annulées par le tribunal administratif qui sont relatives à des ventes de parcelles et auxquelles nous allons mettre un point final aujourd'hui même. Donc oui, nous assumons totalement de tenir le Conseil municipal à 18h30, de le retransmettre en direct, de faire en sorte que chacun puisse vérifier à la virgule près ce qui s'y dit. Vous venez de dire que la retranscription de nos débats était parfaite, je m'en félicite, parce que quand j'étais à votre place, je constatais régulièrement, que les procès-verbaux que la majorité validait étaient souvent très peu conformes à nos échanges. Aujourd'hui, nous sommes dans la transparence totale, nous sommes dans la possibilité offerte à tous les Trinitaires d'assister aux débats et nous l'assumons totalement et j'en profite pour remercier les agents du service public qui sont à nos côtés, qui travaillent au quotidien et qui savent aussi l'importance qu'il y a de tenir une assemblée délibérante une fois par trimestre environ et d'y passer le temps qu'il faut parce que c'est cela que nous devons à tous les citoyens. Je vous remercie.

Madame MARTELLO:

Puisque que c'est enregistré, tout le monde peut le voir quand il veut en fait, donc ça peut régler le problème aussi.

Monsieur LE MAIRE:

Ça n'est pas seulement enregistré vous voyez, il y a là des Trinitaires dans la salle qui accordent l'importance que je viens de dire à nos débats et qui du coup font la démarche de venir euxmêmes et certains d'entre eux sont des actifs, ils travaillent et pourtant ils consacrent de leur temps à cette vie citoyenne. J'en profite aussi pour les remercier. Passons donc si vous le voulez bien au vote concernant le procès-verbal. Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité et voilà là aussi une belle avancée de démocratie locale.

Vote du Conseil: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CSCSCSCSCSCSCS

A présent je voudrais inviter notre assemblée à un moment de recueillement. Nous sommes à la fois au lendemain de la disparition de Hubert GERMAIN le dernier compagnon de la libération qui donc fait partie de cette cohorte de citoyens français qui firent honneur à notre pays dans l'épreuve au lendemain de l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle et je voudrais que nous associons à sa mémoire celle de Samuel PATY, enseignant français qui, lui aussi porta haut les valeurs de la République en défendant notamment le droit à la caricature et à la liberté de penser auprès des élèves de l'école de la République. Donc, en mémoire de ces deux grands français et en mémoire de tous ceux qui nous ont quittés, je voudrais mesdames et messieurs que nous nous levions pour observer une minute de silence. Je vous remercie.

Je vous propose à présent de passer à l'étude des délibérations, mais avant cela je souhaite porter à la connaissance de l'assemblée, un courrier que j'ai reçu de notre collègue Monsieur Philippe CARLIN, Conseiller municipal, en date du 5 octobre 2021 et qui me demande de prendre acte de la dissolution du groupe « la Trinité Avenir » que Monsieur CARLIN présidait jusqu'alors.

Monsieur CARLIN m'indique que désormais il siègerait en qualité de Conseiller municipal indépendant et qu'il appartient à Madame ESCALIER, sa colistière, de se positionner comme elle l'entendra au sein de notre Conseil municipal en ce qui concerne son positionnement politique. Le groupe « la Trinité Avenir » est donc dissout à la demande de son président. C'est évidemment une information qui n'appelle pas de vote. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, j'en prends acte et nous pouvons donc passer à l'examen et à l'étude des délibérations.

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°1 – INFORMATION PORTANT SUR L'AVIS DÉLIBÉRÉ DE LA CHAMBRE</u> RÉGIONALE DES COMPTES A LA SUITE DE LA SAISINE AELO c/COMMUNE DE LA TRINITÉ

Monsieur le Maire :

Le point n°1 concerne l'avis délibéré de la chambre régionale des comptes qui a été saisie pour se prononcer, à la demande de Madame MARTELLO et de ses colistiers. Alors pour que nos concitoyens aient une vision claire de cette problématique, Madame MARTELLO, Monsieur FORT, Madame MEYNARD, Monsieur RAZAFINDRALAMBO avaient pris l'initiative de suivre une formation d'élus le 27 juin 2020, intitulée je cite : décrypter le fonctionnement et les subtilités du Conseil municipal ; au lendemain donc de notre installation en Conseil municipal, sans avoir préalablement informé la commune de cette formation, ni demandé la validation d'une convention contrairement aux usages habituels. Par la suite nous avons reçu une facture correspondant à cette formation et nous étions sommés de régler la somme de 2640 euros. Nous avions considéré qu'il n'était pas, ni dans les usages, ni souhaitable de payer cette facture qui ne faisait l'objet d'aucun engagement pris par la collectivité. L'association de formation qui s'appelle l'association nationale des élus de l'opposition, saisie par Madame MARTELLO et ses colistiers, a donc interrogé la chambre régionale des comptes et la chambre régionale des comptes a considéré que notre décision était la bonne et que la commune n'avait pas lieu de régler cette facture. Je lis des extraits de l'avis rendu par la chambre régionale des comptes : « considérant que dans la mesure où ces élus de la liste de Madame MARTELLO ne disposaient pas de la capacité juridique à engager la commune, ils doivent être regardés comme les débiteurs légaux de la somme réclamée et qu'en l'absence d'engagement par une personne habilitée, la dette ne peut être considérée comme revêtant un caractère certain pour la commune. Il n'y a pas lieu en conséquence de mettre en demeure la commune de la Trinité d'inscrire cette dépense à son budget ». Voilà donc la chambre régionale des comptes qui valide notre décision et je pense que c'est heureux parce que cette somme correspondait à la quasi-totalité de l'enveloppe prévue dans les précédents excédents budgétaires pour la formation des élus. Je crois que dans la période où nous vivons, au moment où les Trinitaires sont mis à contribution pour équilibrer le budget communal si mal mené par les exercices précédents, il n'aurait pas été raisonnable de répondre à une injonction pour payer une facture que la commune n'avait pas décidé, pour laquelle elle n'avait pas décidé de s'engager. Voilà, c'est une information qui n'appelle pas de vote. Y a-t-il des observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

Madame MEYNARD:

Merci, bonsoir. Bonsoir les Trinitaires qui sont présents, bonsoir à ceux qui nous écoutent et bonsoir à l'assemblée. Alors je voulais intervenir pour apporter certaines précisions par rapport à ce que vous venez de dire monsieur. L'association AELO comme vous l'avez bien dit est une association nationale d'élus d'opposition locaux. C'est donc un organisme sérieux agréé par le ministre de l'intérieur et c'est cette association qui a enclenché cette procédure par l'intermédiaire de leur avocat. Nous voulons rappeler à l'assemblée ainsi qu'aux personnes qui sont présentes et qui nous écoutent que l'association a fait plusieurs démarches effectivement, ils vous ont informé par l'intermédiaire de mail, même de deux mails et que vous n'y avez

jamais donné de suite et la formation que vous avez faite, que nous avons faite, pardon, est dans le cadre de position d'élus d'opposition. Merci.

Monsieur le Maire :

Oui madame MEYNARD mais si vous voulez, on ne refait pas les décisions que prennent les magistrats de la chambre régionale des comptes donc, il y a une décision de la chambre régionale des comptes et je vous demanderais s'il vous plait de ne pas la contester.

Madame MEYNARD:

Je ne conteste pas la décision de la chambre régionale des comptes monsieur. Je voulais juste apporter certaines précisions qui me paraissaient essentielles par rapport à votre intervention initiale. Merci.

CSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°2 – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DANS LES</u> BATIMENTS SCOLAIRES ET ÉDUCATIFS

Monsieur le Maire :

Bien. L'ordre du jour appelle à présent l'examen de la délibération n°2 concernant la programmation pluriannuelle des investissements dans les bâtiments scolaires et éducatifs. Il s'agit là encore une fois de nous placer dans une perspective pluriannuelle, une perspective de bonne gestion qui permettra à la commune de réaliser les investissements nécessaires pour ces bâtiments communaux. J'allais dire pour les bâtiments communaux principaux que sont nos écoles. Permettre de faire face à tous nos investissements nécessaires de sécurisation, d'amélioration des conditions d'exercice pour la communauté éducative. Nous prévoyons donc une programmation pluriannuelle qui se base sur un travail conjoint entre évidemment, nos services techniques, qui examinent au quotidien l'état de nos bâtiments communaux et bien entendu, les besoins qui sont formulés par la communauté éducative et tout cela coordonné par la Première Adjointe en charge des bâtiments, des travaux et de l'éducation. Nous souhaitons que ne se produisent plus jamais des situations telles que la commune a pu en vivre dans un passé récent ou moins récent. Je me souviens, il y a quelques années, des sachets de drogue avaient pu pénétrer dans la cour d'une école maternelle et que les parents d'élèves et les élus que nous étions demandaient à cors et à cris que des dispositifs de protection puissent être installés. Je me souviens aussi lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, que nous avons constaté que le sol souple du réfectoire de l'école Lepeltier, amianté et endommagé, n'avait pas été remplacé alors même qu'une déclaration d'assurance avait été faite, que l'argent de l'assurance avait été empoché par la commune et que les travaux n'avaient pas été faits. Cela, ce sont des situations qui ne doivent plus jamais se produire. Nous procédons donc à une programmation pluriannuelle des investissements à mener, où la commune programmera ces investissements, réalisera les travaux qu'elle est en mesure de mener au regard de sommes disponibles à son budget et que la transparence totale sur les dépenses d'investissement à faire, soit faite. Nous le devons à la sécurité des enfants, à la sécurité évidemment, de tous les personnels de la communauté éducative qui exercent dans nos écoles. Vous avez donc la programmation pluriannuelle telle que nous avons pu la travailler, au regard aussi de notre trajectoire budgétaire. J'en profite pour dire que dans la période difficile que nous vivons où

nous tous, contribuables avons reçu nos avis d'imposition, où les propriétaires trinitaires ont vu cette augmentation considérable de la taxe foncière dont nous subissons malheureusement le lourd montant au regard de la situation que nous avons récupérée et des décisions que nous avons dû assumer. Au moment où les propriétaires sont mis à contribution, ils doivent savoir que leur argent n'est pas inutile. D'abord il replace la commune dans une trajectoire d'équilibre, une trajectoire saine. Nous revenons dans une perspective d'équilibre. Pour la première depuis des années et des années, j'ai eu connaissance que la trésorerie de la commune de la Trinité ne figurait plus dans les radars inquiétants de la Direction Départementale des Finances Publiques, depuis deux trimestres. Il y a donc là une trajectoire saine et cet argent du contribuable eh bien il permet d'entretenir notre patrimoine puisque c'est cela la bonne gestion. Les propriétaires à la Trinité savent que, eh bien il est nécessaire d'entretenir son patrimoine sinon il perd de sa valeur. Et en entretenant notre patrimoine communal eh bien nous gardons la valeur du patrimoine trinitaire, nous valorisons le patrimoine de tous les Trinitaires et c'est aussi cela que nous devons mener dans toutes les politiques pluriannuelles d'investissement. Y a-t-il des observations? Pas d'observation. Madame la Première Adjointe vous n'avez pas d'observation complémentaire à faire ? Je vous remercie chaleureusement pour ce travail que vous menez et je sais que plusieurs conseils d'école se tiennent et je sais à quel point vous échangez au quotidien avec la communauté éducative pour qu'un ordre de priorité en permanence soit élaboré pour les travaux qui sont à mener. Et j'invite d'ailleurs tous les citoyens qui nous écoutent, que lorsqu'ils constatent telle ou telle nécessité d'investissement, à nous en faire part directement auprès de la mairie, pour que ces propositions soient inscrites dans un tableau dans un ordre de priorité, que ces propositions soient examinées. Je me souviens aussi, je prenais un exemple, mais je me souviens de madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY, aujourd'hui adjointe à l'éducation, mais qui était avant une parent d'élève attentive et je me souviens de ces verrous que la commune n'avait pas les moyens ou en tout cas ne se donnait pas les moyens de mettre aux portes des écoles pour les sécuriser. Ces travaux d'investissement lorsqu'ils sont nécessaires lorsqu'ils apparaissent comme réellement nécessaires, ils pourront désormais être réalisés. Bien, puisqu'il n'y a pas d'observation nous procédons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

ぴぴぴぴぴぴぴぴ

<u>DÉLIBÉRATION N° 3 – AMÉNAGEMENT DE L'AXE DU LAGHET – PHASE 1, 2 ET 3 – MISE A JOUR D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME</u>

Monsieur le Maire :

A présent, il s'agit d'examiner la délibération n°3 qui concerne l'aménagement de l'axe du Laghet en phase 1, 2 et 3 et la mise à jour d'une autorisation de programme.

Alors là aussi, il s'agit tout simplement de réaliser les engagements que nous avons pris devant les trinitaires sur lesquels ils nous ont fait confiance et que nous avons clairement dit. Ces engagements ils consistent à requalifier le centre-ville de la Trinité sur l'axe du Laghet, cet axe disqualifié qui sépare d'ailleurs le centre-ville en deux parties avec au milieu une voie d'accès notamment un hypermarché extrêmement fréquenté et qui pénalise finalement une bonne

qualité de vie dans le centre-ville. Il y a sur cet axe du Laghet un bâtiment pailleron, plein d'amiante, désaffecté : l'ancienne école des Gerles ; Il y a un chapiteau. Il y a donc là quelque chose qui mérite d'être requalifié. Pour pouvoir tenir les engagements que nous avons pris, pour pouvoir construire cette salle polyvalente que les Trinitaires attendent qui n'est pas un caprice des Trinitaires, qui est un équipement public dont toutes les communes de la taille de la nôtre dispose et auquel nous y avons bien droit, pour lequel nous irons chercher toutes les subventions nécessaires et que nous pourrons construire notamment grâce à la trajectoire saine que nous sommes en train de rétablir. Eh bien pour pouvoir arriver à cela, il faut respecter un certain nombre de phases. La première phase sera la mise en sécurité de ce bâtiment des Gerles et ça passe par son désamiantage, ça passe par sa démolition et ensuite un phasage progressif sur plusieurs années qui s'étalera probablement au-delà de ce mandat. Mais nous pouvons pouvoir dans ce mandat désamianter les Gerles, déconstruire les Gerles, construire la salle polyvalente et l'ouvrir sur des espaces arborés et plus harmonieux. Evidemment, tout ce processus devra faire l'objet d'une concertation avec les Trinitaires. Nous créerons tout à l'heure le conseil consultatif de la vie communale, mais bien entendu tout cela fera l'objet d'une concertation progressive. Je tiens à dire, nous l'avons déjà dit, que nous avons obtenu d'ores et déjà 200 000 euros de subvention de l'État pour procéder à ce désamiantage et donc à cette mise en sécurité. C'est donc la possibilité de programmer tout cela, encore une fois d'une façon pluriannuelle, de ne pouvoir engager des dépenses qu'à partir de sommes dont nous disposerons, de pouvoir gérer cela d'une façon extrêmement rationnelle et programmée avec tous les soutiens dont nous pourrons disposer que nous vous proposons cette délibération de programmation.

Y a-t-il des observations? Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous avez la parole.

<u>M. RAZAFINDRALAMBO :</u>

Merci Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues que j'ai pas eu l'occasion de saluer tout à l'heure. En cohérence avec le vote de la délibération n°24 du 30 juin 2021, nous nous abstiendrons. Merci.

Monsieur le Maire :

Bien. Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER:

Merci. Bonsoir. C'est un sujet sur lequel nous revenons assez régulièrement et un projet d'aménagement qui est à hauteur de plus de 6 millions. On a un problème de temporalité Monsieur le Maire vous et moi sur ce projet compte-tenu de la situation budgétaire encore instable de la commune. Les nombreux chantiers de rénovation urbaine qui encombrent la Trinité et qui provoquent de nombreux problèmes de circulation et le nombre hallucinant de projets immobiliers dont nous aurons l'occasion tout à l'heure de reparler. Je trouve que cette délibération est assez indécente dans le contexte actuel. Je m'explique. Au cours d'une réunion publique à laquelle nous avons participé vous et moi, de quartier, vous avez dit au sujet de l'importante augmentation de la taxe foncière, qu'avec les efforts supportés, uniquement par les propriétaires trinitaires, les comptes vont être remis à zéro et encore ce soir vous venez de dire qu'on revient sur une trajectoire d'équilibre. Si on tient compte de cette annonce, j'estime

que les Trinitaires seraient en droit de bénéficier aujourd'hui, d'un peu de répit fiscal bien mérité car à cette hausse de l'impôt foncier vient s'ajouter les autres augmentations de la vie quotidienne qui nous touchent tous, le gaz, l'électricité, le carburant et je ne parle pas des produits de premières nécessités qui s'envolent comme l'alimentaire. Les français, les Trinitaires n'en peuvent plus de ce matraquage financier qu'ils subissent de toutes parts, ils n'arrivent plus à joindre les deux bouts à la fin du mois et les charges du foyer sont énormes et nos concitoyens sont au bord de l'asphyxie quant à leur propre budget familial. Il faut les entendre et pouvoir essayer de les soulager. Le lancement du chantier de cette nouvelle salle, que beaucoup d'entre nous attendent, bien évidemment, et aussi le signe d'un départ d'un nouveau crédit, de nouvelles dépenses qui seront lourdes à supporter pour les Trinitaires. Est-ce bien raisonnable aujourd'hui, compte tenu de ce que je viens d'évoquer, j'en doute. Alors bien entendu, vous allez mobiliser toutes les aides et les subventions possibles, il n'en reste pas moins que le reste à charge sera encore trop lourd. Donc pour toutes les raisons que je viens d'évoquer précédemment et pour permettre aux Trinitaires de souffler un petit peu foncièrement, peut-être que dès 2022 vous pourriez revoir à la baisse la taxe foncière qui a été augmentée considérablement cette année. Vous disiez que les Trinitaires attendent cette salle, oui, mais les propriétaires Trinitaires préfèreraient dans un premier temps voir leur feuille d'imposition diminuer avant de voir s'ériger une nouvelle salle. Donc pour conclure, l'aménagement du Laghet, c'est d'un côté 6 millions d'engagés et de l'autre des Trinitaires qui n'ont pas les moyens de se chauffer, de manger ou de se déplacer. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Madame ESCALIER. Evidemment, il faut tous que nous ayons en tête, la situation qu'est celle de la majorité de nos concitoyens, des Trinitaires, la situation du pays et les difficultés liées au pouvoir d'achat. Je reprends votre terme de « indécent » et pour moi ce qui est indécent c'est la situation financière que nous avons récupérée en prenant les responsabilités de cette commune. Je n'y reviendrais pas longuement, un audit a été rendu, la chambre régionale des comptes et ses magistrats se sont prononcés avec une extrême sévérité. La situation de la commune était celle d'une quasi faillite. La tutelle était à proximité immédiate, comme celle d'un ménage auquel il manquerait chaque mois 10 % pour combler ses dépenses. Je rappelle à tous les Trinitaires que le budget communal s'élève à environ 10 millions d'euros par an et que tous les ans il manquait un million d'euros par an pour le fonctionnement. Ne mélangeons pas, ne mélangez pas madame ESCALIER, le fonctionnement et l'investissement. La bonne gestion s'est de pouvoir entretenir, développer un patrimoine en investissement, parce que c'est ça la réelle richesse et par ailleurs d'équilibrer un fonctionnement. Les efforts des Trinitaires aujourd'hui, l'effort fiscal qui pèse sur les propriétaires, que beaucoup d'entre nous, sommes ; cet effort fiscal permet aujourd'hui d'équilibrer, effectivement de récupérer ces 1 million d'euros qui manquaient dans les caisses de la commune, chaque année et que nos prédécesseurs, vous étiez d'ailleurs pendant un temps dans cette majorité, un temps assez long, que nos prédécesseurs avaient choisi d'éluder et quasiment tous les ans, ils cherchaient à vendre du patrimoine communal pour équilibrer le trou de fonctionnement. Je rappelle quand même que suite aux graves erreurs commises dans le compte administratif 2018, il a fallu qu'en 2019, en catastrophe, vendre un bien pour corriger le compte administratif qui était insincère. Elle a vendu les bâtiments qui hébergent la poste; elle les a vendus au SIVOM Val de banquière, comme le SIVOM Val de Banquière c'est nous, c'est la Trinité qui aujourd'hui paye l'emprunt qu'a pris le SIVOM Val de banquière pour acheter ce bâtiment. Ces bâtiments à

l'époque rapportaient des loyers à la commune et aujourd'hui nous n'avons plus ces loyers, c'est le SIVOM qui les encaissent. Est-ce que ça c'est une bonne gestion ? Non, c'est une gestion catastrophique. Donc nous ce que nous faisons, grâce aux efforts de nous tous les Trinitaires, c'est que nous rééquilibrons le fonctionnement et que nous allons consolider et développer l'investissement. Je le disais tout à l'heure, la salle ce n'est pas un caprice, l'entretien des écoles ce n'est pas un caprice des Trinitaires. C'est simplement entretenir, développer notre patrimoine pour lui donner de la richesse et même si aujourd'hui c'est difficile et même si demain, si nous gagnons au Tribunal Administratif puis au Conseil d'État puis au Conseil Constitutionnel, comme vous le savez nous avons engagé une procédure pour obtenir justice auprès de l'État sur cette histoire de non-compensation de la taxe d'habitation qui double, en fait l'augmentation de la taxe foncière. Si nous obtenons justice, il faut l'espérer, la taxe foncière pourra diminuer et aujourd'hui, je serai bien mal inspiré que de m'engager là-dessus. Aujourd'hui ce que nous devons c'est serrer les dents malheureusement pour équilibrer, éviter la tutelle, éviter une catastrophe fiscale parce que la tutelle c'est encore la double d'augmentation fiscale. Moi, c'est ma responsabilité d'assumer cette situation. Par contre, quand demain, les Trinitaires propriétaires, eh bien seront propriétaires d'un bien ou de plusieurs biens, où le tramway sera arrivé à l'horizon 2027, où le paysage urbain sera requalifié, où il y aura une salle polyvalente, une salle culturelle, où quand on arrivera dans notre commune par la plaine de Gerland on n'aura pas l'impression d'être dans un « no man's land », mais on sera dans un boulevard urbain qui ressemble à quelque chose et bien le patrimoine des Trinitaires y prendra de la valeur. Vous savez que les prix, malheureusement ou heureusement, continuent d'augmenter à la Trinité ce qui rend d'ailleurs très difficile pour un certain nombre de Trinitaires et d'enfants de trinitaires le logement, mais c'est aussi que la valeur des biens des propriétaires, elle augmente. Voilà, c'est tout cela que nous devons croiser comme responsabilité et donc c'est exactement cela que nous faisons. Donc il n'y a rien d'irresponsable ou d'indécent au contraire. La délibération d'aujourd'hui c'est établir une programmation pluriannuelle qui permette de ne dépenser que ce que nous pouvons dépenser et de mener des dépenses d'investissement que sur ce que nous pourrons faire. Ça s'appelle de la bonne gestion. Ça s'appelle de la gestion en investissement. Ça s'appelle de la gestion patrimoniale, que nous assumons totalement. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en pas nous pouvons passer au vote. Alors donc, je crois que madame Isabelle DEPAGNEUX, Adjointe déléguée à la santé et aux solidarités voulait prendre la parole. Pardon, madame DEPAGNEUX, vous avez la parole.

Madame DEPAGNEUX:

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention sera courte et sera d'ordre sanitaire à ce projet. Comme monsieur le Maire vient de l'indiquer, nous allons engager la déconstruction du bâtiment des Gerles. Ce bâtiment est un bâtiment de type pailleron et il est à ce titre, notamment composé d'amiante. Agir pour le désamiantage de ce bâtiment et sa déconstruction est donc un enjeu de santé publique pour les Trinitaires. Aujourd'hui, nous faisons le choix de réorganiser nos services et de repositionner les agents qui travaillent encore sur le site des Gerles, dans d'autres bâtiments municipaux. C'est aussi un enjeu de protection des agents publics. Je vous remercie.

Merci Madame DEPAGNEUX c'est très important effectivement parce que nous nous sommes habitués à voir ce bâtiment pailleron, plein d'amiante, au cœur de notre ville, mais c'est aussi un enjeu de santé publique que de le désamianter et de le déconstruire.

Madame Chantal CARRIE, Adjointe à la Culture voulait aussi je crois intervenir, vous avez la parole madame CARRIE.

Madame CARRIE:

Merci monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement c'est une délibération majeure sur laquelle nous allons nous prononcer, majeure car elle est au carrefour de plusieurs enjeux comme monsieur le Maire vient de le rappeler. Pour ma part, je voudrais juste rappeler l'enjeu culturel fondamental de ce projet. Cet espace, il a vocation à répondre à trois enjeux, produire et accueillir à la Trinité des évènements culturels ; permettre l'organisation d'actions, de réunions associatives et citoyennes proposées par les associations trinitaires contribuant ainsi à l'animation de la ville et accueillir différentes assemblées, des séminaires, des conférences et des expositions. Si la mairie est notre maison commune, ce lieu devra et sera notre espace à tous. Conformément à nos engagements et en écho à la création du conseil communal consultatif de la vie communale, nous veillerons aussi à associer les Trinitaires à toutes les étapes. Je tiens également à saluer les agents municipaux et les différentes directions qui seront mobilisés sur ce projet majeur et notamment les agents de la direction culture et citoyenneté ; direction que nous avons créée depuis le début de ce mandat, une nécessité pour nous, pour une politique culturelle forte. Et je salue le travail, qui est le leur aujourd'hui, sous notre impulsion, qui a déjà connu encore cette année, malgré le contexte sanitaire, un grand succès auprès des Trinitaires. Je veux parler des différentes manifestations, notamment les programmations de la saison estivale avec la fête de la musique, le cinéma en plein air, je veux parler aussi des journées du patrimoine où avec ma collègue Marie-Pierre PARINI, Adjointe aux festivités, au patrimoine, nous avons présenté la BD AD-ROMAM, une BD sur la via Julia Augusta et la Trinité et d'ailleurs je vous invite tous à venir à la médiathèque pour venir découvrir une magnifique exposition qui est présente jusqu'au 26 novembre et pour suivre également une conférence le 22 octobre, sur ce sujet. Tout cela bien sûr a été valorisé par nos nouveaux outils de communication et je rappelle aux Trinitaires qui nous écoutent que tout cela a été et est gratuit et que la médiathèque l'est également. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe, j'en profite pour vous remercier ainsi que madame PARINI, Adjointe aux Festivités, pour le travail que vous menez pour effectivement, cette programmation festive, culturelle qui coûte très peu aux Trinitaires puisque la majorité des manifestations sont des manifestations pour lesquelles nous avons un soutien extérieur très fort, donc merci pour cette inventivité, cette créativité qui coûte peu aux Trinitaires. Et je remercie également ma 3ème Adjointe, madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Adjointe à l'Urbanisme et à l'Environnement et Conseillère Métropolitaine, parce que dans cette programmation d'aménagement, vous comprenez bien que tous les services métropolitains travaillent avec nous et au quotidien avec Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX. Nous avons l'appui des services

métropolitains qui permettent de réaliser les projets d'ampleur que nous allons mener dans l'intérêt des Trinitaires. Bien, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 6

CSCSCSCSCSCSCS

DÉLIBÉRATION N°4 : CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE COMMUNALE

Monsieur le Maire :

Alors, on me confirme que la délibération n°4 a bien été déposée sur table. Suite à l'envoi des Conseil municipaux, des dossiers des Conseils municipaux par voie dématérialisée, une erreur matérielle s'était logée dans le premier envoi, une modification a été envoyée mais les conseillers municipaux ont aussi là sur table, la délibération définitive. Je me retourne vers nos services. Dois-je faire procéder à un vote pour que nous acceptions cette modification de délibération ? Elle a été envoyée dans les délais donc il n'y a pas de problème de cet ordre-là. Je vais donc passer la parole à madame Fabienne BERMOND, Conseillère municipale déléguée au conseil consultatif de la vie communale puisque nous allons créer ce conseil consultatif de la vie communale qui était un engagement important de notre campagne. Oui, monsieur RAZAFINDRALAMBO je vois que vous demandez la parole, vous l'aurez après la présentation de la délibération.

M. RAZAFINDRALAMBO:

Je voudrais juste trente secondes pour aller fermer la trappe là-bas, avant qu'on finisse tous frigorifiés, s'il vous plait.

Monsieur le Maire :

Alors on me dit qu'il y a une trappe.

M. RAZAFINDRALAMBO :

C'est la trappe de désenfumage, il faut juste la claquer.

Monsieur le Maire :

Qui donne froid. Je précise que nous sommes sans chauffage à la demande du directeur général des services qui veille aux deniers communaux. Non, c'est une plaisanterie à moitié, mais en fait les bâtiments communaux sont chauffés au 31 octobre si je ne m'abuse et donc nous sommes dans les bâtiments communaux et donc il n'y a pas de mesure dérogatoire donc les conseillers municipaux ont un peu frais mais ils ont prévu j'espère. Donc on réchauffe l'ambiance à la demande de monsieur RAZAFINDRALAMBO qui donne lui-même de sa personne, il s'est levé pour plaquer, merci cher collègue pour cette proposition. Alors, madame Fabienne BERMOND vous avez la parole pour présenter cette délibération particulièrement importante.

Madame BERMOND:

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Mes chers collèques j'ai l'honneur et la fierté de vous présenter une délibération majeure. La délibération qui va permettre de créer le conseil consultatif de la vie communale. Nous nous étions engagés avec Ladislas POLSKI pour favoriser la transparence de l'action publique, l'esprit de concertation et associer comme il se doit les Trinitaires aux décisions qui concernent leur vie quotidienne. La politique doit partir de la réalité de vie des gens. Nous avons la volonté de nous doter d'un outil pour ressourcer la démocratie de proximité et favoriser l'implication de toutes et tous dans la vie et le devenir de notre ville. Cet outil c'est le conseil consultatif de la vie communale. Si la responsabilité de la décision finale appartient aux élus, il est important de permettre aux Trinitaires d'être écoutés et de voir leur avis entendu, respecté et considéré. Le Conseil municipal doit affirmer clairement sa volonté de favoriser la concertation sur des décisions importantes pour le développement et le devenir de la ville qui est notre avenir commun. Le conseil consultatif aura la responsabilité d'émettre des avis et de formuler des propositions. Il pourra être sollicité pour tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune de la trinité. Les conseillers pourront ainsi contribuer d'une manière permanente à la vie de la cité et ce, tout au long du mandat. Ce conseil sera organisé en différents collèges. Un collège de 20 citoyens tirés au sort sur la liste électorale dans le respect de la parité hommes-femmes. Par le tirage au sort nous voulons donner la parole à ceux qui n'osent pas la prendre. Un collège de 20 citoyens trinitaires volontaires. Si le nombre de citoyens volontaires est supérieur à ce chiffre, il sera procédé à un tirage au sort dans le respect de la parité hommes-femmes. Un collège de 20 représentants d'associations locales toutes les associations ayant un objet politique sont exclues de ce collège : si le nombre de candidatures est supérieur au seuil, il est procédé à un tirage au sort. Un collège de 20 acteurs de la vie économique sociale et environnementale : si le nombre de candidatures est supérieur au seuil, il est procédé à un tirage au sort. Un collège de 20 jeunes trinitaires âgés de 13 à 18 ans : si le nombre de jeunes volontaires est supérieur à vingt, il sera là encore procédé à un tirage au sort, dans le respect de la parité. Le conseil consultatif se réunira au moins deux fois par an en séance plénière. Ces réunions seront bien évidemment ouvertes au public. Les conseillers municipaux ne pourront être conseillés au sein de ce conseil consultatif. Le maire en assurera la présidence et désignera un coordinateur citoyen. Le vice-président et les présidents de collèges seront, conformément au code général des collectivités territoriales, désignés par le maire. Je vous annonce que dès demain matin, nous communiquerons à nouveau sur nos réseaux pour inciter les Trinitaires à rejoindre ce comité consultatif. Ils peuvent d'ailleurs le faire dès maintenant, en déposant leur candidature à conseil.consultatif@villelt.fr.

Chers collègues, je suis heureuse maintenant de vous proposer d'acter par cette délibération la création du conseil consultatif de la vie communale.

Merci beaucoup madame BERMOND. Je pense que ça n'est pas sans émotion que vous présentez cette délibération parce qu'effectivement c'était un engagement important et même si nous n'avons pas attendu de pouvoir l'installer aujourd'hui pour engranger de la concertation avec nos concitoyens par les réunions de quartier que nous organisons très régulièrement, par la participation que nous pouvons avoir à toutes les sollicitations d'échanges de nos concitoyens. J'étais moi-même hier à une réunion organisée à l'initiative d'une association de la commune, au sujet du projet de tram et avant même que la concertation publique officielle soit lancée. Donc nous avons très souvent, des occasions de favoriser cette concertation, mais aujourd'hui nous installons officiellement, après cette période de COVID douloureuse qui nous a empêchée d'organiser les choses officiellement, nous créons officiellement ce conseil consultatif de la vie communale. Je proposerai si vous en êtes d'accord, que le premier sujet sur lequel aura à travailler votre conseil, notre conseil consultatif eh bien soit le large projet de requalification du centre-ville autour de l'axe du Laghet, comme nous l'avons tout à l'heure acté. Y a-t-il des observations ? Madame MEYNARD, vous avez la parole

Madame MEYNARD:

Merci. Donc monsieur le Maire, vous parlez que la délibération avait été envoyée dans les délais. Nous l'avons reçue lundi apparemment et ensuite vous indiquez que le changement donc de cette, au niveau de la délibération, est consécutive à une erreur matérielle. Mais nous avons constaté que vous avez rajouté un collège en plus et donc je voulais savoir quid de la charte qui était prévue sur la première délibération, qui ne l'est plus apparemment sur celle que nous allons voter ce soir. Ensuite, donc bon bien sûr nous restons fairplay bien sûr nous n'allons pas demander de retirer cette délibération. Nous comprenons que ça peut arriver un retard, une erreur donc notre groupe est d'accord donc qu'on délibère là, sur ce nouveau document. Par ailleurs donc, si vous voulez, nous sommes entièrement d'accord sur les faits que les citoyens soient consultés. La preuve étant nous avons déjà mis plus ou moins en place ce dispositif par l'intermédiaire de la proximité lors des mandats antérieurs et la participation citoyenne n'est effectivement pas signé ne se décrète pas et donc nous souhaitons alerter et rappeler aux Trinitaires comme vous l'avez fait madame BERMOND que donc, nous avons, vous allez pouvoir être concertée mais que la décision finale appartiendra au Maire et à sa majorité. Donc pouvons-nous avoir des précisions comment vous allez financer ce conseil donc consultatif et quel est le montant du budget alloué ? Alors dans l'esprit de la démocratie locale, comme vous aimez le dire monsieur le Maire, je dirais plutôt que vous faites de la démocratie sans contradictoire. Et oui nous regrettons la tenue des échanges dans des conseils municipaux et nous espérons fortement qu'avec ce conseil consultatif nous pourrons travailler plus démocratiquement au niveau de cette instance. Nous attendons de voir bien sûr, quand va débuter l'histoire de ce conseil consultatif et nous serons bien sûr très interactifs à l'ensemble des travaux voilà. Par contre, je vous rassure madame BERMOND, nous voterons pour.

Monsieur le Maire :

D'accord madame MEYNARD, alors je pense que les Trinitaires qui sont présents dans la salle où ceux qui nous regardent et qui regardaient les précédents Conseils municipaux, quand ils vous entendent parler de démocratie, ils doivent se dire : elle ne manque pas d'air ; parce que dans les précédents Conseils municipaux, si vous vous souvenez bien les élus d'opposition n'avaient pas la possibilité de finir une phrase. La plupart du temps ça se finissait et en noms d'oiseau. Je me souviens de m'être entendu dire, je mettrais trois petits points parce que le temps a passé, pas la peine de revenir sur cela mais chacun sait les insultes qui avaient circulé donc ne revenons pas sur le passé. Nous nous avons décidé effectivement ... madame MEYNARD vous n'avez plus la parole.

Madame MEYNARD:

Monsieur le Maire, en ce qui me concerne, je ne vous ai jamais insulté lors des précédents Conseils municipaux.

Monsieur le Maire :

Mais vous apparteniez, vous étiez adjointe d'un exécutif dont certains des membres ne s'en privaient pas. En tous les cas vous comme vous venez de le faire là vous aviez du mal à me laisser finir une phrase donc là, je vais simplement, si vous m'y autorisez, terminer mon propos en vous disant que à la fois au conseil municipal en respectant votre parole et en ne vous interrompant jamais en permettant l'enregistrement des débats et en permettant à tous les Trinitaires de regarder ce que nous disons, mais aussi dans le cadre plus informel de toutes les réunions de quartier que nous organisons très très librement à chaque fois que des citoyens nous en font la demande et aujourd'hui dans le cadre du conseil consultatif de la vie communale oui, effectivement nous souhaitons promouvoir en permanence la démocratie locale. Ecouter, mais ça n'est pas juste un mot, écouter les citoyens y compris quand ils vous disent des choses vivement parce que quand vous êtes en gestion, bien entendu que vous avez des gens qui vous disent que ce que les décisions que vous prenez ne leur conviennent pas ne leur apparaissent pas conformes à l'intérêt général où ils vous alertent sur tel ou tel problème. Si vous vous contentez de vous dire, je bouche les oreilles je pince le nez et je ne m'en préoccupe pas, effectivement le résultat n'est pas probant et nous ce que nous souhaitons, c'est continuer à susciter l'adhésion des Trinitaires malgré les difficultés. Voyez les Trinitaires, ils nous ont fait confiance à 60% au premier tour, donc nous mesurons la responsabilité que ça nous donne et nous mesurons aussi que ces Trinitaires qui ont placé en nous leur confiance, eh bien ils ont un très haut niveau d'exigence et c'est bien normal. Et ce niveau d'exigence il ne peut pas parfois être satisfait à 100% à tous les instants et ça nous le mesurons mais nous notre responsabilité c'est de tenir des engagements et de tenir un cap, voilà. Et nous comptons sur le conseil consultatif de la vie communale pour nous aider à tenir ce cap, pour nous aiguillonner, pour nous critiquer, pour nous faire des propositions, pour nous dire là vous n'êtes pas sur le bon chemin et nous ne serons pas sourds à ces avertissements voilà, c'est à ça que ça sert je crois, le conseil consultatif de la vie communale. Y a-t-il d'autres demandes de parole? Monsieur BONNAFOUX je crois que vous vouliez la parole. Vous avez la parole.

Monsieur BONNAFOUX :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais ajouter quelques mots en complément de la présentation de ma collègue Fabienne BERMOND. Pour qu'un Trinitaire ait la possibilité d'être un citoyen acteur de la démocratie locale, il doit être bien informé de l'actualité de notre

ville et des projets de la municipalité. Voilà pourquoi nous avons choisi de moderniser et de créer des outils favorisant la transparence et la circulation de l'information. Depuis septembre, la nouvelle version du journal municipal est distribuée tous les deux mois. Rebaptisé « Trinitaire le magazine », cette nouvelle mouture ne coûte rien aux habitants. Grâce aux entreprises locales, l'impression et la distribution sont entièrement financées par leurs publicités. Nous faisons ainsi une économie annuelle de 35 000 euros. Les Trinitaires bénéficient désormais d'un outil d'information renouvelé et de qualité qui valorise l'actualité de notre ville et les talents des Trinitaires. Ce magazine est disponible sur le site internet de la commune de façon dématérialisée. Depuis juillet, nous avons également lancé des outils numériques complémentaires au magazine. Le but étant de toucher le plus de trinitaires possible afin que toutes les générations puissent recevoir les informations rapidement en cas de besoin. Nous avons ouvert la ville aux réseaux sociaux avec le lancement de twitter instagram et facebook. Fort de son succès, la page facebook touche ainsi une moyenne de dix mille personnes en dix jours. A ce jour 1400 personnes sont abonnées à cette page et l'utilisent également pour nous faire remonter certaines informations de terrain et nous leur répondons rapidement. Enfin, depuis le début de notre mandat, tous les conseils municipaux sont retranscrits en direct et consultables sur le site web de la ville. Nous allons continuer cette modernisation en engageant dans les prochaines semaines, la rénovation complète du site internet de la ville de la Trinité, pour que celui-ci s'adapte aux besoins des Trinitaires et contribue à faciliter leurs démarches et leurs besoins d'information. Je voudrais remercier les agents du service de la communication ainsi que les deux autres agents présents ce soir pour la retransmission de ce Conseil. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur BONNAFOUX. J'en profite pour répondre, il y a un aspect de la question de madame MEYNARD auquel je n'ai pas répondu. D'abord sur le, effectivement l'erreur matérielle. Le premier renvoi effectivement était une version de travail où effectivement il y avait quatre collèges qui étaient prévus au lieu de cinq et puis une charte en fait il est apparu plus simple que tous les éléments soient dans la délibération et aussi plus pertinent qu'il y ait un collège de plus. C'est la raison pour laquelle entre la version envoyée initialement qui était une version de

travail envoyée par erreur et la version finale, il y a cette petite marge. Quant au budget madame MEYNARD, il n'y a aucun surcoût pour la création du conseil consultatif de la vie communale puisque tous les membres de tous les collèges seront des citoyens bénévoles, que les collèges, conformément à la loi, seront présidés par des conseillers municipaux, que le fonctionnement du

conseil consultatif de la vie communale sera évidemment assuré par des agents de la collectivité

déjà au sein de nos services. Il n'y a absolument aucune création de poste, création en tout cas de poste extérieur pour cette fonction c'est évidemment la direction de la culture de la citoyenneté et le service de la population qui ont à charge cette belle mission. Monsieur PORTELLI je crois, vous vouliez la parole ? Vous avez la parole monsieur PORTELLI.

Monsieur PORTELLI:

Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues, chers Trinitaires, merci de ce temps qui m'est donné pour vous dire qu'en complément de la présentation de ma collègue fabienne BERMOND, je souhaite pouvoir vous dire que nous désirons aller plus loin sur le terrain de la démocratie de proximité. Dans le cadre de ma délégation au quartier et à la demande de monsieur le Maire, j'ai travaillé un découpage de la ville en plusieurs secteurs où pour chacun il y aura un référent élus de la majorité municipale et plusieurs référents non élus. Ces derniers auront la mission d'être des interlocuteurs au plus près des Trinitaires pour faire remonter des questions du quotidien et ainsi contribuer à préserver le cadre de vie. Ils seront aussi acteurs de diffusion de l'information dans leur quartier. Ce dispositif sera en complémentarité avec les réunions de quartier de monsieur le Maire que nous organisons régulièrement sur le terrain avec nos services et avec le conseil consultatif de la vie communale. Les Trinitaires, en effet, méritent qu'on les écoute et qu'on s'attache à résoudre leurs problèmes. Nous sommes heureux ensemble de tout mettre en œuvre pour renforcer la démocratie de proximité et favoriser la concertation avec les habitants. En vous remerciant.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur PORTELLI et y compris pour le travail que vous menez et que vous allez mener sur la concertation avec les quartiers. Bien, s'il n'y a pas d'autres observations, je soumets... à pardon madame MEYNARD vous avez la parole. Pourtant vous l'aviez déjà mais vous voyez comme nous, nous sommes des démocrates, nous souffrons que vous parlez une deuxième fois.

Madame MEYNARD:

Alors déjà monsieur le Maire, je trouve vraiment inadaptés vos termes de souffrance chaque fois que je me permets d'intervenir en conseil municipal.

Monsieur le Maire :

C'est une expression de la langue française madame. Ça veut dire supporter, alors allez-y.

<u>Madame MEYNARD</u>:

Oui tout à fait mais je trouve ça très déplacé en tout cas. Sinon je tiens déjà à faire remarquer la définition effectivement de la démocratie locale de monsieur le Maire, chaque fois que l'opposition donc, doit prendre la parole, une fois qu'ils ont fini on leur enlève les micros donc je suis vraiment désolée pour les agents qui font des allers-retours.

Monsieur le Maire :

Non madame, parce qu'il n'y a pas assez de micros pour tout le monde.

Madame MEYNARD:

Je pense qu'il y a un nombre assez suffisant de micro monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Vous avez la parole madame ne retardez pas inutilement le Conseil.

Madame MEYNARD:

Ensuite, monsieur PORTELLI je voulais, écoutez, vous féliciter, si vous voulez, de la continuité de l'action proximité que donc on avait initié puisque effectivement ce que vous venez d'annoncer correspond à la proximité qui était en place à l'époque quand j'étais adjointe et donc au niveau de la proximité avec le découpage au niveau des quartiers des référents donc merci de maintenir cette action. Et au niveau des questions, je pense que madame BERMOND qui va chapeauter ce conseil consultatif aurait quand même était tout à fait habilitée à pouvoir répondre aux questions que j'avais posées mais je prends acte des réponses que le Maire m'a donné. Merci. Excusez-moi, par rapport à monsieur BONNAFOUX, aussi nous allons vous adresser un courrier du fait que effectivement les réseaux sociaux donc ont été, si vous voulez, réactualisés et dynamisés et les pages qui sont faites au niveau instagra, facebook et autres sont maintenant au nom de la ville de la Trinité est donc en tant que groupe d'opposition, nous allons demander, vous faire une demande par écrit, de pouvoir donc si vous voulez, avoir de temps en temps, une place pour pouvoir nous exprimer comme cela est prévu au niveau donc du magazine municipal, merci.

Monsieur le Maire :

D'accord je retiens de votre propos madame MEYNARD que vous souhaitez qu'on rende hommage à votre action de proximité, que d'ailleurs les Trinitaires ont pu mesurer et ils l'ont montré par leur vote très récent. Bien, qui est contre cette délibération ?

<u>Madame MEYNARD</u>:

Ça c'est du mépris monsieur!

Monsieur le Maire :

Non, c'est pas du mépris madame, c'est un constat démocratique. Le suffrage universel est la meilleure expression.

Madame MEYNARD:

Ben écoutez, je suis désolée mais pour moi c'est du mépris. J'espère que ce soit acté dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci madame BERMOND et félicitations de rassembler ainsi des Trinitaires.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CBCBCBCBCBCBCB

<u>DÉLIBÉRATION N°5 – MAISON FRANCE SERVICES</u>

Monsieur le Maire :

Délibération n°5, elle concerne la candidature de la commune pour une Maison France Services alors qu'est-ce que c'est qu'une Maison France Services ? C'est tout simplement la capacité que nous souhaitons récupérer à exercer le maximum de services publics complémentaires dans les murs de l'Hôtel de ville. Vous savez que nous avons obtenu de haute lutte, de pouvoir récupérer la capacité de faire les cartes d'identité et les passeports, les titres d'identité sécurisés dans l'Hôtel de ville. Une possibilité que mes prédécesseurs avaient laissé filer, les précédentes années. Dès mi-novembre, dans quelques semaines maintenant, les Trinitaires pourront dans la maison commune venir déposer leurs dossiers de cartes d'identité et de passeports et c'est évidemment une très grande avancée, réavancée du service public. Nous souhaitons ne pas nous arrêter là et nous souhaitons faire revenir dans l'Hôtel de ville dans la maison commune comme on le dit traditionnellement, le maximum de services publics, des permanences de la sécurité sociale, des impôts, de la CARSAT, tous les services publics qui peuvent se mobiliser dans le cadre de ce qu'on appelle une Maison France Services. C'est un dispositif d'état qui procède d'arbitrage de l'état. Nous avons posé notre candidature et nous avons assez bon espoir qu'elle puisse être retenue parce que chacun sait que la Trinité se trouve sur un axe de convergence, c'est une commune importante et évidemment c'est la plus grande commune d'ailleurs de la Métropole en rive gauche du Var et du Paillon, si on accepte la ville centrale de Nice, donc elle mérite bien pour ses habitants de pouvoir bénéficier du maximum de service public donc nous nous mobilisons pleinement pour cela et il s'agit dans cette délibération de valider la candidature de la commune à pouvoir bénéficier d'une Maison France Services. J'ajoute que nous avons aussi d'ores et déjà mis en place un certain nombre de permanences, une assistante sociale du centre de gestion de la fonction publique territoriale, une permanence pour les locataires de Côte d'Azur Habitat, mais évidemment nous ne souhaitons pas nous arrêter en chemin. Y a-t-il des observations ? Monsieur FORT, vous avez la parole.

Monsieur FORT:

Oui, bonsoir. Transformer l'accueil de la mairie par une labellisation en guichet unique, lutter contre la fracture numérique, pourquoi pas améliorer ainsi le niveau de service public. Cette maison accueillera tous les publics mais pas que le public trinitaire. C'est donc un gros budget. Comment envisagez-vous de le constituer et pour quel montant ? Même si ce n'est que ce n'est pas tout à fait la même chose, il y a des interactions entre cette Maison France Services et notre CCAS. Allez-vous redéfinir les missions du CCAS ? Si cela était le cas ?

Monsieur le Maire :

Monsieur FORT vous avez dû lire dans la délibération, qu'il y a un accompagnement forfaitaire de l'état qui est prévu de l'ordre de 30 000 euros par an et puis par ailleurs, comme je l'indiquais tout à l'heure sur un autre sujet, il s'agit évidemment de positionner en partenariat avec les services publics concernés, des agents, évidemment aucun recrutement ne sera fait dans le cadre de cette Maison France Services, mais simplement le repositionnement pour l'interface entre la présence de ces services publics qui se mobilisent eux-mêmes et la commune, la mobilisation de l'ensemble des forces existantes et évidemment aucun recrutement ou aucun budget supplémentaire. Il s'agit là au contraire d'optimiser le service public rendu à la population dans les murs de l'Hôtel de ville. Qui est contre ? Pardon je crois qu'il y a une demande de parole madame DEPAGNEUX vous vouliez la parole.

Madame DEPAGNEUX:

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je souhaite intervenir sur cette délibération pour souligner toute l'importance de développer des services publics accessibles au plus proche des Trinitaires, pour leur faciliter la vie et je pense notamment aux seniors. C'est tout le sens monsieur le Maire, de ce que vous avez pu obtenir auprès du Ministre de l'Intérieur à savoir le retour en mairie du service des cartes nationales d'identité et des passeports que la majorité précédente avait malheureusement laissé partir. Dès les prochaines semaines, les Trinitaires n'auront plus à quitter leur ville pour réaliser cette démarche et pourront le faire à proximité dans la maison commune trinitaire. L'installation d'une Maison France Services va dans le même sens et permettrait ainsi de mettre à disposition des Trinitaires plusieurs services publics dans un lieu adapté et accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous avons en particulier à cœur de faciliter la vie de nos seniors et d'améliorer les services qui leur sont rendus. En développant dès janvier, notre exemplaire centre de vaccination municipal, qui a fonctionné avec nos agents municipaux et les professionnels de santé locaux, que je salue. Nous avons permis notamment à nos aînés de se vacciner au plus vite, au plus proche de chez eux et d'être ainsi mieux protégés face à la COVID 19. Ils étaient heureux de pouvoir le faire et nous le disaient. Nous avons anticipé également la progressive sortie de la crise sanitaire, en réactivant dès cet été, le pôle animation seniors de notre CCAS. Je salue les équipes du CCAS et tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement. Un programme d'animations dédié et adapté a été remis sur pied et est proposé à nos seniors via notamment des outils d'information et de communication plus faciles et valorisant. La prochaine sortie découverte se tiendra d'ailleurs le 29 octobre prochain autour de l'artisanat Varois et nous travaillons déjà à préparer le noël des seniors pour qu'ils soient le plus beau et le plus solidaire possible, comme nous le souhaitons. Je vous remercie.

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil: Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°6 – CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE AU 01-01-2022</u>

Monsieur le Maire :

A présent je donnerai la parole à monsieur l'Adjoint aux Finances qui rapportera pour commencer la délibération numéro 6 concernant la création d'un budget annexe pour les cimetières au 1^{er} janvier 2022. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS:

Bonsoir mes chers collègues. La délibération n°6 concerne la création d'un budget annexe pour les cimetières au 1er janvier 2022. Notre collectivité a décidé de créer un budget annexe construction vente entretien de caveaux dans les cimetières afin de permettre la construction de caveaux d'avance, vendus aux familles avec des concessions de terrain. Ces activités sont soumises à la TVA de plein droit afin de respecter les dispositions de l'article 261 du CGI, qui dispose que chaque service assujetti à la TVA doit faire l'objet d'une comptabilité distincte, s'inspirant du plan comptable général. Les personnes assujetties doivent tenir une comptabilité permettant de justifier le détail des opérations imposables ou non imposables qu'elles réalisent. Pour les activités soumises à la TVA, la création d'un budget annexe est recommandée par l'instruction budgétaire et comptable M14. L'établissement et le suivi d'un tel budget permettent d'éviter les erreurs d'écritures comptables entre les montants inscrits hors taxes et ceux inscrits toutes taxes comprises. Au vu de ces éléments, il a été décidé de proposer cette création du budget annexe cimetière à compter du 1er janvier 2022. C'est la délibération qui est soumise à votre appréciation.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y-a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors je crois que monsieur BISCH voulait la parole. Je précise que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer la sévérité, la gestion des caveaux du cimetière était pointée. Il était notamment reproché à la commune d'inscrire en recette des ventes de caveaux comme si finalement elle intervenait tout en une année, donc il y a la nécessité d'assainir là aussi, de « sincériser » le budget, de rendre le budget sincère et donc cette délibération qui apparaît technique, elle est aussi un des enjeux de réponse aux

recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Monsieur BISCH vous avez la parole, monsieur le conseiller municipal.

Monsieur BISCH:

Monsieur le Maire, chers collègues. Je tenais juste à intervenir pour souligner et redire tout notre attachement qui est celui de notre équipe autour de monsieur le Maire et veiller sur notre cimetière. Ce lieu de recueillement et de souvenirs que les Trinitaires aiment et aussi qu'ils tiennent, à toute notre attention. Nous y veillerons particulièrement à quelques jours des fêtes de la Toussaint, en vue de laquelle nos services fleuriront le cimetière. J'y tiens beaucoup. Le carré militaire fait l'objet d'un soin particulier, nous y serons. Monsieur le Maire, le 1er novembre avec le souvenir Français pour rendre hommage avec tous les Trinitaires à tous nos soldats morts pour la France. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur BISCH de rappeler ça effectivement, nous pouvons donner rendez-vous à tous les Trinitaires qui le souhaitent pour cette belle cérémonie, qui est peut-être la plus émouvante de l'année où nous sommes réunis au carré militaire du cimetière. Les Trinitaires qui ont leur famille au cimetière sont souvent devant la tombe des leurs et on scande les noms de tous les morts pour la France, de la Trinité. C'est un moment souvent très émouvant donc j'invite tous les Trinitaires de toutes les générations à y participer parce que c'est un devoir de mémoire que nous devons à tous ceux qui sont morts pour nos libertés. Je propose que nous passions au vote qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée une nouvelle fois à l'unanimité.

C'est parfait.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CBCBCBCBCBCBCB

Monsieur le Maire :

A présent, nous passons à la délibération n° 7, délibération importante, qui concerne la cession d'un bien communal. Alors contrairement aux mauvaises habitudes du passé qui ont souvent je l'ai rappelé, consisté à vendre des biens communaux pour tenter de combler des trous de fonctionnement. Nous allons à présent décidé de vendre le bâtiment extrêmement délabré et inadapté du Centre Technique Municipal. Ce bâtiment des services techniques est justement en contrebas du cimetière, qui est pas très bien situé pour le rôle qu'il rend, qui est surtout inadapté à l'accueil des services techniques à terme. Nous allons donc proposer de le vendre, de le vendre à l'Établissement Public Foncier Régional, c'est-à-dire à une institution publique avec laquelle nous travaillerons en partenariat aux projets à venir. L'avantage lorsque nous vendons un bien à une institution publique, c'est qu'évidemment nous travaillons en partenariat sur le projet et que nous sommes en capacité de maîtriser toutes les étapes d'un futur projet. C'est le cas aussi pour le Collet du Moulin que nous avons vendu à la métropole, ici nous vendons à

l'Établissement Public Foncier Régional et donc nous allons élaborer ensemble un projet qui forcément comportera des logements en quantité mesurée dans un urbanisme harmonieux. Je vous rappelle que nous sommes à proximité immédiate de l'église et que évidemment, tous les garde-fous sont là pour que les projets soient harmonieux et amènent au contraire plus d'esthétisme et de mesure. L'architecte des bâtiments de France est forcément consulté et tout cela doit être fait avec énormément de mesures. Nous reviendrons tout à l'heure sur la politique de logement et chacun a en tête qu'il faut un bon équilibre entre la nécessité de produire des logements pour loger les jeunes actifs, pour loger des Trinitaires, les enfants de Trinitaires, la liste malheureusement est longue, des demandes de logements et notamment de logements sociaux dont nous disposons au CCAS et qui sont pour la plupart des Trinitaires et les enfants de Trinitaires ; donc il faut pouvoir produire du logement, mais en même temps il ne faut pas le faire à n'importe quel prix. Il ne faut pas le faire d'une façon désordonnée, inharmonieuse et la nécessité d'un urbanisme maîtrisé est évidemment un fondamental que nous avons en tête. Chacun a en tête aussi un certain nombre de projets immobiliers qui poussent comme des petits pains à la Trinité. Pour une raison simple que j'évoquais tout à l'heure, c'est que le foncier est cher et que donc il y a des propriétaires qui, un jour sont approchés par un promoteur immobilier qui leur propose, un million d'euros donc qui leur achète et puis ensuite le promoteur dépose un permis de construire parfois sans avoir même jugé utile de donner un coup de fil en mairie au service de l'urbanisme pour savoir qu'est-ce qu'il a le droit de faire. Mais les promoteurs immobiliers sont bien équipés en service juridique donc souvent ils déposent des permis de construire à la virgule près, pensés pour que si nous venions à les refuser, nous soyons en grande difficulté. Alors il nous faut encore une fois, discuter, veiller, manifester toute notre volontarisme pour ne pas laisser faire n'importe quoi et pour respecter ce juste équilibre entre construction de logements, production de logements pour les actifs et pour les Trinitaires qui ont besoin de se loger, obligations qui nous est faite par cette fameuse loi SRU qui peut souvent être considérée comme un peu injuste dans un territoire comme le nôtre où le foncier est difficile à mobiliser. Mais le préfet est là pour nous rappeler nos obligations et donc l'équilibre entre la production de logements et la nécessité d'un urbanisme harmonieux. Donc c'est tous ces enjeux là que nous avons en tête quand nous prenons des décisions aussi importantes que celles-là. Pour ce qui concerne la vente du Centre Technique Municipal, j'ai la faiblesse de croire que c'est une très bonne opération pour la commune puisque ce bâtiment, malgré son aspect peu reluisant, va rapporter à la commune 1 200 000 euros dans ses caisses que nous utiliserons non pas pour combler un trou de fonctionnement comme l'ont fait nos prédécesseurs mais pour financer les investissements que nous aurons à faire, les investissements valorisant pour le patrimoine des Trinitaires. Voilà ce que nous faisons dans cette délibération est donc c'est évidemment une délibération particulièrement importante. Je précise qu'évidemment les services techniques qui sont actuellement dans ce bâtiment et bien ne seront pas délogés par le nouvel acquéreur puisque évidemment c'est une institution publique et que les services techniques ne déménageront que quand une solution adaptée de relogement sera trouvée. Une solution évidemment qui ne consiste pas en une acquisition. Mais voilà un certain nombre de pistes existent, la commune possède encore un certain nombre de lieux qui pourraient éventuellement être adaptés, aménagés pour accueillir les services techniques qui travailleraient ainsi dans des meilleures conditions. Voilà de quoi il s'agit dans cette délibération. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO:

Alors déjà, ça n'a rien à voir avec la délibération, mais je vous demande de modérer vos propos condescendants à l'égard des membres de mon groupe. Ce n'est pas un exemple pour la démocratie que vous prenez mais je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien sûr. Souvenez-vous madame et respectez aussi les élus.

Madame MARTELLO:

Je respecte tout le monde.

Monsieur le Maire :

Vous avez la parole.

<u>Madame MARTELLO:</u>

Merci. Donc votre politique d'aménagement de notre territoire nous amène à plusieurs réflexions. Vous qui parlez de transparence, il eut été intéressant de nous informer des projets de vente que vous aviez et des procédures également de vente. L'identité d'une ville c'est son centre-ville, c'est son cœur de ville et l'organisation d'un cœur de ville c'est important et ce qui est important prend du temps. Vous avez une vision centralisée pour un territoire vaste de 15 kilomètres carrés et cela inquiète tous les Trinitaires, vous n'imaginez pas à quel point. Votre projet urbain va densifier énormément le cœur de ville et c'est vrai que ma réflexion et que vous devriez traiter de la même façon tous les quartiers. Notre belle ville est la campagne, notre ville jardin va en prendre un coup sous votre mandature. En tant que Vice-Président de la Métropole à la prévention des risques majeurs, nous espérons que vous mesurez ce que vous êtes en train de décider. Vous augmentez les impôts et vous vendez tout. Voilà, je trouve que c'est un manque de cohérence et bien évidemment nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Hélas madame, vous avez déjà beaucoup vendu et parfois très imprudemment et souvent vos projets de vente comme vous le savez, n'ont pas abouti et vous souvent...

Madame MARTELLO:

Oui les recours, les recours, toujours les recours...

Et vous souvent, madame, si vous supportez que je parle parce que... Ecoutez madame MARTELLO, je ne voulais pas forcément y revenir mais quand je vous entends commencer votre propos systématiquement par « modérez vos propos ». Je vais quand même vous rappeler que vous étiez première Adjointe d'une majorité où vous étiez assise à côté d'un élu, qui un jour en Conseil municipal m'a dit : je cite « vous allez la fermer votre petite gueule ». Donc moi, voyez ...

Madame MARTELLO:

Mais pourquoi vous lui avez rien dit?

Monsieur le Maire :

A l'époque vous ricaniez quand il tenait des propos comme ça et ...

Madame MARTELLO:

Pas du tout, pas du tout, personne ne ricanait, personne ne ricanait. Ça vous fait plaisir de dire ça mais personne ne ricanait

Monsieur le Maire :

Tous les témoins de l'époque en témoigneront... Mais ne revenons pas sur le passé et...

Madame MARTELLO:

Mais c'est vous qui revenez sans arrêt sur le passé

Monsieur le Maire

C'est vous qui prétendez que nos propos ne sont pas mesurés à votre encontre alors que nous ne faisons que vous respecter vous laisser parler et vous voyez...

<u>Madame MARTELLO:</u>

On en a eu la preuve tout à l'heure avec madame MEYNARD

Vous ne laissez même pas le Maire, vous ne laissez même pas le Maire, regardez, madame MARTELLO respectez le Maire élu par les Trinitaires.

Madame MARTELLO

Je respecte le Maire et je respecte les gens de cette assemblée.

Monsieur le Maire :

Vous ne me respectiez pas. Madame MARTELLO vous n'avez pas la parole là, d'accord vous me laissez parler s'il vous plaît, vous aurez la parole quand vous la redemanderez. Donc je vais vous répondre. Vous évoquez la nécessité d'être modéré pour l'aménagement du cœur de ville. Je vous rappellerai que vous aviez défendu, sur le site de la gare, un projet déraisonnable et démesuré d'une hauteur démesurée et qui a été retoqué par l'architecte des bâtiments de France. Vous êtes en train de me dire que vous considérez que les Trinitaires sont choqués d'une densification, mais vous ce que vous proposiez à l'époque à la gare c'était quelque chose d'une telle hauteur, qu'il n'y en avait aucune à la trinité et que l'architecte des bâtiments de France, l'architecte des bâtiments de France ans a retoqué votre projet

Madame MARTELLO:

Vous allez faire quoi vous à la gare?

Monsieur le Maire :

Madame MARTELLO vous n'avez pas la parole. Vous aurez la parole quand je vous la redonnerais et vous l'aurez si vous la redemandez. Je demande s'il vous plaît à ce qu'on ne donne pas la parole à madame MARTELLO quand elle interrompt des élus que ce soit moi ou qui que ce soit d'autre. Donc, nous allons effectivement avoir une politique concertée. Nous allons mettre en place un conseil consultatif de la vie communale. Nous allons mener une politique d'investissement où tous les investissements qui seront menés de grande ampleur feront l'objet d'une concertation à l'exact inverse de ce que vous avez fait lorsque vous étiez en responsabilité. Vous dites que vous n'êtes pas concertés. Nous avons créé, nous évoquions tout à l'heure la démocratie municipale et les nouvelles instances que nous avons créées. Nous avons créé des commissions municipales. Nous avons demandé à l'opposition de participer à toutes les commissions. Nous avons tenu ces commissions, vous n'avez pas posé une seule question. Moi je me souviens d'avoir participé à la

commission des finances, c'était la seule qui était prévue par la loi et je me souviens d'avoir... vous n'avez pas la parole madame MARTELLO. Je me souviens d'avoir à la commission des finances posé beaucoup, beaucoup, beaucoup de questions, appris beaucoup de choses. Malheureusement, pas assez parce qu'il y avait des choses que vous ne disiez pas et que vous ne disiez même pas d'ailleurs au préfet qui s'en est ému.

Madame MARTELLO:

Je n'étais pas en charge des finances.

Monsieur le Maire :

Bien, donc vous étiez première Adjointe madame et vous avez même signé un certain nombre de documents importants, j'ai pu le vérifier depuis, qui montre que vous étiez au cœur de ces décisions et vous le savez je pense. Donc moi, quand je venais à la commission des finances, je posais des questions et on m'apportait ou pas des réponses. Vous vous êtes en train de dire que vous n'êtes pas informés, vous êtes invités à toutes les commissions, vous ne posez pas une seule question. Je vous invite solennellement à vous saisir de la main tendue que nous vous donnons en vous permettant de participer à plusieurs commissions où vous arrivez en commission en disant « on n'a pas travaillé les délibérations » et vous ne posez pas une seule question. Donc j'espère que vous allez changer cette attitude parce que sinon les instances de démocratie que nous créons, elles ne servent à rien. Elles servent simplement à ce que vous veniez ensuite en Conseil municipal en disant : « on nous a pas concerté ». Non! écoutez, soyons sérieux si nous sommes sérieux nous considérons que l'exercice des responsabilités il n'est pas simple et que je vous propose que nous le partagions avec l'ensemble des trinitaires dans les commissions, dans le conseil consultatif de la vie communale, dans les réunions de quartier, dans toutes les réunions que nous organisons. Ne fait pas semblant madame, de dire que vous n'êtes pas concertée alors même que vous ne participez pas au débat lorsqu'il est ouvert. Voilà de quoi il s'agit. Donc pour ce projet comme sur tous les autres, il y aura une concertation publique, il y aura une enquête publique et il y aura le conseil consultatif de la vie communale qui sera consulté sur l'ensemble de l'aménagement du centre-ville parce que quand nous disions tout à l'heure, que le premier sujet du conseil consultatif de la vie communale ce sera la requalification du centre-ville ; bien évidemment nous pensons à cela parce que nous sommes là en plein cœur du centre historique de la ville sur ce promontoire où nos prédécesseurs avaient choisi de construire l'église, c'est à dire le cœur même de la vie communale du passé et du présent. Y a-t- il d'autres observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER:

Cette délibération débute les échanges que nous allons avoir tout au long de ce conseil, notamment sur les futurs projets des aménagements d'urbanisme de la commune. Alors l'aménagement communal et tout ce qui l'entoure est un sujet primordial pour l'avenir de la Trinité puisque la démographie, la sociologie, l'environnement, l'économie vont être impactés. Au dernier recensement qui date me semble-t-il de 2016, nous étions un petit peu plus de 10 000 habitants et aujourd'hui il me semble que nous sommes passés en dessous de la barre des 10 000. Comme vous l'avez dit les communes sont soumises à la loi SRU, quelles que soient leurs particularités ou leurs contraintes géographiques et que les logements immobiliers sortent les logements sociaux sortent des quotas chaque année puisque les promoteurs et les offices HLM peuvent les vendre régulièrement. Alors le débat, il peut commencer et puis les Trinitaires ont toute leur place à prendre dans celui-ci. La Trinité est aujourd'hui une ville, une

petite ville où il fait encore bon vivre, où la proximité est encore d'actualité, les gens se connaissent, la tranquillité y règne la grande majeure partie du temps et le cadre de vie est agréable. Malheureusement, le développement de l'habitat que vous entreprenez par la validation de ces permis de construire, remet en question tout ceci. Un petit rappel de toutes les constructions qui sont en cours : les 80 logements quasiment acquis sur le terrain de l'ancienne propriété MARS sur la colline de Denis-Delahaye avec 30 % de logements sociaux, 10 villas sur la propriété GALIANO juste à côté, 86 logements sur la plaine du Rostit entre le chemin Fuon Dou Magistre et le chemin de l'arbre avec 40 % de logements sociaux, 15 logements sociaux propriété Cornia, l'ancienne station-service avec du 100% social, la phase 2 de Baccia-Donna et maintenant la vente des ateliers municipaux dont on ne sait pas encore combien de logements vont venir être rajoutés. En 1 an à peine après votre élection, on peut dire que le béton coule à flots monsieur le Maire. On vous a connu quand même beaucoup plus protecteur du développement urbain communal lorsque vous étiez dans l'opposition. Il est d'ailleurs dommage que vous ne mettiez pas autant d'énergie à défendre tous les quartiers trinitaire de la même manière. Cet état des lieux n'est pas fait, n'est pas là pour faire du catastrophisme mais pour bien informer les Trinitaires de ce que vous leur réservez et avec vos validations. Vous dites ne pas pouvoir dire non à ces permis lorsque les promoteurs remplissent les conditions, très bien. Mais vous avez la possibilité de conditionner ces permis à des critères environnementaux et sécuritaires beaucoup plus contraignants qui ne le sont aujourd'hui. Et vous avez la possibilité d'exiger une participation aux aménagements publics, il semble que vous ne l'ayez pas fait. Ces constructions vont débuter en même temps que la destruction annoncée de 120 logements dans le quartier des liserons et du chêne blanc à l'Ariane, les communes limitrophes, les quartiers limitrophes de Nice. Les résidents devront être relogés et il n'est pas absolument inutile ni idiot de se demander où ils vont l'être, lorsque l'on sait le peu d'autonomie laisser aux Maires à la métropole. Nous savons tous d'ailleurs comment fonctionne l'attribution des logements, c'est la commission intercommunale métropolitaine, qui est évoquée un peu plus loin dans les prochaines délibérations, qui décide de la répartition. Commission présidée par le premier Adjoint de Nice. Même si un représentant de chaque commune siège également à cette commission, le dernier mot va toujours au Président ou à la plus grosse commune. L'augmentation de logements sociaux ne rapportera pas davantage de revenus engendrés par la taxe foncière ceux-ci n'étant pas soumis, les nouveaux Trinitaires qui vont bénéficier de ces logements ont souvent des revenus faibles, ils ne participeront pas ou peu au développement économique de notre commune par votre aval à l'ensemble de ses futures constructions et le nombre de logements sociaux vous êtes en train de changer la composition sociologique de la Trinité et c'est très inquiétant. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'il faut accueillir toujours plus et je suis attristée de voir que les anciennes familles trinitaires ont décidé de vendre pour certaines leur bien et de quitter notre commune et que de nouvelles donc vont arriver sans que vous en soyez totalement décisionnaires avec la part d'incertitude que tout changement produit. Donc je ne partage pas entièrement votre enthousiasme quant à cette vente ni sur les prochaines délibérations similaires que nous allons voter. Pour en revenir à la délibération, je connais par avance donc votre, vous l'avez dit d'ailleurs, que votre argumentation financière avec la vente des ateliers municipaux mais comme je viens de l'exprimer cette vente va bien au-delà de l'aspect purement financier et l'arrivée du tram n'y changera rien elle vient plutôt accentuer la modification profonde de la Trinité que je ne partage pas. Pour ces raisons je voterai contre, non pas pour le fait de la vente, mais pour les projets de construction qui sont bien trop nombreux à mon goût. Je vous remercie.

Madame ESCALIER vous avez raison de souligner les problématiques que pose la pression foncière qui s'impose à tous les territoires et en particulier au territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur qui est contraint et notamment à notre territoire trinitaire. Je pourrais presque dire que je partage et même ce sont des termes que j'ai moi-même employés, la nécessité de veiller à ce que des équilibres sociologiques soient préservés à la Trinité. Des équilibres sociologiques qui sont fragiles. Il ne faut pas se voiler la réalité. On est dans une commune où il fait bon vivre, commune historiquement plutôt pavillonnaire où des constructions de logements plus ou moins harmonieuses se sont faites au fur et à mesure du temps, mais où les équilibres sociologiques ont pu être globalement préservés et c'est ce qui crée cette identité particulière de la Trinité où la vie de quartier souvent repose sur des associations de quartier, qui elles-mêmes sont nées avec parfois du logement social, au logis familial, d'une certaine manière à la Plana, autour de la Cité du Soleil, mais ce sont des équilibres sociologiques où les propriétaires, les locataires se sont organisés harmonieusement et il faut vraiment être extrêmement attentif à ça, surtout que notre commune, on le sait, est entourée des quartiers parmi les plus pauvres, on peut employer ces termes-là, du territoire de la Métropole. On les appelle « quartiers prioritaires de la politique de la ville » puisque l'état identifie des quartiers en disant voilà là il y a des poches de pauvreté, etc. et donc ce sont des quartiers sur lesquels on veille particulièrement, à l'Ariane, aux Liserons, à la Condamine un peu plus haut sur le paillon, même si pour l'instant la commune de Drap n'est pas dans la Métropole et bien on a des quartiers qui sont des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La Trinité avait des quartiers prioritaires de la politique de la ville, comme vous le savez notamment les hautes vignes qui sont sortis en 2015 parce que le volume n'avait pas été considéré comme suffisamment grand pour rester dans la politique de la ville. Tout ça pour dire que, on ne doit pas se voiler la face. On sait que la question de la sécurité notamment est un sujet, un combat permanent. Pendant que je vous parle, je reçois un message du Commandant VEZIN. Le Commandant de la compagnie de Nice de gendarmerie, qui nous avait fait l'honneur de venir s'exprimer ici, lors du dernier Conseil municipal et nous échangeons sur un certain nombre de faits, un certain nombre d'opérations que nous menons ensemble conjointement entre la police municipale et la gendarmerie pour sans cesse lutter contre les éléments inquiétants qui peuvent exister sur la sécurité de nos concitoyens. Des plus petits faits d'incivilité, jusqu'aux faits les plus graves avec notamment les risques liés au trafic de drogue et là aussi la convention de coordination entre notre police municipale et la gendarmerie est importante. Vous savez que nous sommes dotés d'une unité cynophile, que cette unité cynophile elle est souvent mise à disposition de la gendarmerie dans le cadre d'opérations conjointes de lutte notamment contre le trafic de droque, bon ce sont des faits absolument fondamentaux. Et puis, on a des éléments d'inquiétude quand l'été, on a des bandes de jeunes qui là aussi entre l'incivilité et puis des actes de petites délinquances, créent un sentiment d'insécurité notable dans des quartiers qui ont l'habitude d'être tranquilles. Et ça n'est pas que du sentiment d'insécurité, c'est souvent de l'insécurité réelle. Donc sur ça, il nous faut être absolument intransigeant et je mesure la nécessité de ne pas déstabiliser les équilibres. Après il faut quand même que nous ayons en tête, au-delà de la question de la sécurité, tous les éléments qui sont liés à la déstabilisation de tous les équilibres autre que sociologiques, sur la circulation, sur le stationnement, sur l'écoulement des eaux pluviales sur tout cela, il faut effectivement partout mettre des verrous de vigilance ; il y en a déjà beaucoup dans le Plan Local d'Urbanisme, par exemple, toute nouvelle construction aujourd'hui, doit faire l'objet de dispositif de renforcement de sécurité sur les eaux pluviales, des bassins de rétention, etc., pour éviter que les réseaux d'eaux pluviales déjà sous tension ne soient trop mis à

contribution. La Métropole réalise des travaux considérables d'investissement, vous disiez tout à l'heure les travaux en entrée de ville qui sont en train de se terminer. Ces travaux consistaient à doubler le réseau public d'assainissement ce qui indirectement participe aussi à cette sécurisation des aménagements. Donc tout ça c'est un très gros travail évidemment et donc il faut que nous soyons vigilants partout, sur la mixité sociale ça n'est pas vrai madame ESCALIER de dire qu'il y a du 100% logement social dans l'un des projets que vous avez cité, ça n'est pas vrai. Je ne permettrai pas que du 100 % logement locatif social soit prévu dans les programmes immobiliers à la Trinité et pourtant on est tous d'accord sur le fait qu'il faut construire des logements, qu'il faut du logement social mais il faut de la mixité sociale et nous nous en tiendrons à ce tiers de logement locatif social à la louche, qui permet de respecter les équilibres. Alors ça fait que par rapport aux objectifs que nous impose la loi SRU, on a du mal à avancer même si on manifeste de la volonté, vous vous souvenez qu'on a créé ce dispositif d'intermédiation locative qui permet aux propriétaires qui le souhaitent de faire valider leur logement en logement social, si bien que l'on produit du logement social sans avoir à construire. Ça fait partie d'un équilibre, mais nous ne permettrons pas que des programmes produisent 100 % de logement locatif social, je m'y opposerai. Les projets que vous avez cités, qui sont des projets de promoteurs, des projets 100 % privés, c'est ce que je disais tout à l'heure avec des familles trinitaires qui sont assises sur des terrains qui valent beaucoup d'argent qui les vendent à des promoteurs et ensuite les promoteurs déposent des dossiers. La plupart des projets que vous avez cités sont en instruction, c'est à dire qu'ils sont dans nos services de l'urbanisme qui vérifie sur la base de tout ce que je viens d'évoquer et qu'ils ne laisseront pas faire. Il y a un permis de construire qui a été accordé, qui fait d'ailleurs l'objet d'un permis modificatif qui est encore en instruction, mais sur tous les projets qui suscitent actuellement les inquiétudes, que j'entends suffisamment pour être allé moi-même discuter, proposer aux habitants de ce quartier de discuter en direct et on l'a fait. Donc on est conscient des inquiétudes que cela suscite. J'habite moi-même dans ce quartier, vous voyez, donc je n'ai pas l'intention, alors que j'y élève ma famille, de faire n'importe quoi, dans ce quartier de la Trinité comme dans tous les autres. Donc la plupart de ces projets sont en instruction. Il y a un bon curseur à positionner entre nécessité de construire, entre respect de la loi, lorsque les projets respectent toutes les cases de la loi, mais avec cette nécessité absolue des équilibres sociologiques et de l'urbanisme harmonieux. Voyez, vous avez cité 2 endroits : l'ancienne station-service à l'abandon depuis des décennies en entrée de notre ville ou le Centre Technique Municipal qui est situé à 100 mètres de notre église, qui est classée aux monuments historiques. Je crois pas que ce soit des éléments que nous ayons envie de valoriser, ce sont plutôt des verrues dans le patrimoine des Trinitaires et donc s'il y a là des opérations de qualité qui sont menées, harmonieuses, respectueuses de l'architecture traditionnelle de la commune, je crois que nous aurons tous à y gagner et notamment les propriétaires qui habitent à proximité immédiate qui verront là leur environnement requalifié et le prix peut être, s'ils le souhaitent, mais malheureusement ce sont ces questions-là qui sont en jeu, le prix de leur bien revalorisé. Je ne veux pas éluder non plus ce que vous avez évoqué sur la requalification des Liserons. Bon, là aussi en tant que Trinitaires on ne peut pas se satisfaire d'avoir à nos portes l'un des quartiers les plus dégradé de la Métropole où a lieu du trafic. Il y a une volonté farouche, j'étais avec Anthony BORRE et le premier Adjoint du Maire de Nice, en charge de la sécurité et du logement, il préside Côte d'Azur Habitat, le plus gros logement social, le plus gros bailleur social du département dont je suis moi-même un des administrateurs en notre nom à tous et nous parlions de cela et il disait : « il faut bien qu'on arrive à requalifier ça », parce que nous Trinitaires, souvent si on prend l'entrée sud, on rentre dans la Trinité par cette verrue. Les gens qui rentrent dans la Métropole Nice Côte d'Azur par l'autoroute est pour autant qu'il

tourne à droite au lieu de tourner à gauche, ils rentrent part ça! On tolérerait ce trafic, non!; ce n'est pas possible, donc il faut requalifier çà. Évidemment les relogements, il ne faut pas qu'ils arrivent tous à la Trinité, il faut que les gens qui sont relogés, soit relogés harmonieusement sur le territoire métropolitain. Je l'ai dit les yeux dans les yeux à Anthony BORRE qui partage notre préoccupation. Il y a le même problème si j'ose dire au point du jour à Saint-Laurent du Var, un ensemble de logements beaucoup, beaucoup plus important où il faudra aussi reloger et où il faut réfléchir à comment, harmonieusement les relogements sont prévus. Je tiens à dire que heureusement ou malheureusement, l'état, la situation des Liserons est telle, qu'un grand nombre de logements sont d'ores et déjà vacants, non occupés et que donc voilà le nombre de relogements à faire pour les Liserons est finalement assez bas parce que le taux d'occupation des logements des Liserons est faible. Mais croyez que c'est ma préoccupation avec notre équipe du quotidien. Cette ville dont j'ai la responsabilité, est-ce que vous croyez que je veux qu'elle se dégrade? Est-ce que vous croyez que je veux qu'elle ressemble au quartier où des erreurs historiques ont été commises. Je me souviens quand madame MARTELLO et son équipe proposaient des hauteurs démesurées sur le site de la gare, je disais mais ne réitéreront pas à la Trinité des erreurs du passé donc il faut que les choses soient mesurées. Il y a là nos services de l'urbanisme, nous étions hier tout l'après-midi dans une réunion de travail sur l'urbanisme. Je peux vous dire qu'on regarde à la virgule près les projets, au volet près, à la couleur de façade près, parce que ce sont des sujets fondamentaux, parce que les erreurs qui sont faites sur l'urbanisme, quelques-uns ont sans doute en tête des projets qui sont sortis de terre il y a quelques années et qui ne sont pas les plus heureux, y compris sur le boulevard Général de Gaulle en terme d'harmonie architecturale. C'est les goûts et les couleurs, mais certains me le rappellent quotidiennement sur des projets qui ont été validés dans le passé. Moi si vous voulez je considère que toutes les décisions qui sont prises sur l'urbanisme, de la typologie des logements, du nombre de logements, du nombre de logement social jusqu'à la couleur du volet ou à la couleur de la façade, avec mon Adjointe à l'Urbanisme, on considère ce sont des sujets absolument fondamentaux. Donc je partage une grande partie des préoccupations que vous évoquez, en vous faisant écho, de ce que les citoyens nous disent, de ce qu'ils me disent, voilà, donc ce n'est pas un sujet simple et je ne crois pas que ce soit un sujet où chacun doit être sur une posture. Je crois que c'est un sujet comme beaucoup, beaucoup d'autres qui est en capacité de rassembler tous les femmes et les hommes de bonne volonté qui souhaitent que notre commune soit une commune harmonieuse. On reviendra tout à l'heure sur le dossier de la Plana. Il se trouve qu'il y a une différence fondamentale entre les projets que vous évoquez et par exemple la Plana. C'est qu'à la Plana, mes prédécesseurs voulaient vendre des parcelles communales pour construire à un endroit particulièrement inadapté, des dizaines et des dizaines de logements. Là, à chaque fois que la commune vend des parcelles, elle vend à des institutions publiques et donc elle garde la maîtrise et lorsque les projets sont 100% privés, la commune se donnera tous les moyens, tous les moyens de maîtriser les choses pour qu'on ne sorte pas d'un urbanisme maîtrisé et harmonieux. Excusezmoi d'avoir pris beaucoup de temps, mais c'est un sujet absolument crucial est fondamental. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER:

Je ne doute pas de votre capacité de votre volonté à préserver la Trinité, je doute de votre capacité à gagner le bras de fer contre le premier Adjoint de la ville de Nice, qui représente le Président de la Métropole sur l'attribution des logements sociaux. Et ensuite, si vous le

souhaitez, si vous le voulez, comme vous n'avez pas l'air d'être au courant, je peux vous faire parvenir la convention qui a été signée entre la Métropole et la société Grand Delta Habitat sur les 15 logements, purement sociaux qui vont être construits à l'ancienne station Cornia, voilà, comme vous semblez ne pas être informé ou feigniez peut-être de ne pas le connaître. Je peux vous donner la convention.

Monsieur le Maire :

Non, madame, y a 15 logements sociaux sur 48 logements c'est à dire un tiers donc pour le projet que vous appelez Cornia, c'est à dire le projet immobilier où un promoteur est allé voir un propriétaire, lui a proposé de lui acheter son terrain et a déposé un permis de construire. Nous avons imposé un cadre, ce cadre c'est celui que je viens de donner c'est à dire pas plus d'un tiers de logement social donc il y a 15 logements locatifs sociaux sur 48 logements et je peux vous dire je parlais tout à l'heure d'exigence architecturale. Le projet quand il va sortir, entre ce qui existe aujourd'hui est-ce que les Trinitaires verront dans leur entrée de ville, je pense quand même qu'il y aura quelque chose d'amélioré. Alors pour ce qui concerne ce que vous disiez sur le bras de fer entre Anthony BORRE et moi-même. Il n'y a pas de bras de fer vous voyez, Anthony BORRE et il est Vice-Président de la Métropole, je suis Vice-Président de la Métropole. Il est Président de Côte d'Azur Habitat, il m'a demandé d'être l'un des administrateurs de Côte d'Azur Habitat. Jamais un maire de la Trinité n'avait été parmi les quelques élus, moins de 10, qui siègent au nom de la métropole au Conseil d'Administration de Côte d'Azur Habitat. Nous étions ensemble la semaine dernière pour parler de ça. Il n'y a pas de bras de fer. Il y a un travail commun. Un travail commun où effectivement chacun défend ses intérêts, l'intérêt de sa commune et l'intérêt conjoint métropolitain. Vous voyez, il y a un sujet sur lequel j'avais pris un engagement, c'était de défendre coûte que coûte l'arrivée du tramway à la Trinité. Je l'avais noté comme un engagement. Nous avons été installés en mai, au mois de juillet le Président de la Métropole s'est engagé pour le tramway à la Trinité. Entre temps les choses sont suffisamment concrètes pour que non seulement les engagements aient été formulés mais même les marchés aient été lancés et pourtant, quelques jours avant que le Président de la Métropole confirme cet engagement. Madame MARTELLO par exemple s'exprimait dans la presse en disant: « le tramway, c'est fini! » ou je ne sais pas comment vous aviez dit MARTELLO, « c'est perdu! Le tramway c'est perdu! Les engagements du Maire de la Trinité ne pèseront pas face à la volonté de la Métropole! » Et bien la volonté de la Métropole, c'est la nôtre parce que la Métropole ce n'est pas un truc à part. La Métropole c'est nous ! La Trinité c'est la 5ème commune de la Métropole et j'entends bien faire respecter la Trinité au sein de la Métropole, ce qui n'a peut-être effectivement, pas suffisamment été fait jusqu'ici, donc il n'y a pas de bras de fer. Il y a un travail en commun et un respect commun. Vous disiez tout à l'heure vous ou l'un de nos collèques que je suis Vice-Président de la Métropole effectivement sur une délégation extrêmement importante qui concerne la prévention des risques majeurs dans une commune comme la nôtre soumise à tant de risques. Voilà, au quotidien nous travaillons ensemble, moi-même, Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Conseillère Métropolitaine qui travaille aussi sur des sujets particulièrement importants donc, compter sur nous pour défendre bec et ongles les intérêts de la Trinité et des Trinitaires au sein de la Métropole. S'il n'y a pas d'autres observations, je soumets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 27 Contre : 6 Abstention : 0

CBCBCBCBCBCBCB

DÉLIBÉRATION N°8 – CORRECTION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Monsieur le Maire :

La délibération concerne la correction de l'affectation du résultat 2000 et la parole est à monsieur

GENIEYS, Adjoint aux Finances. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS:

Voilà, on s'entend. Oui la délibération n° 8 porte sur la correction de l'affectation du résultat 2020 suite à une erreur matérielle sur la délibération n°28 du 30 juin 2020. Le calcul du déficit de fonctionnement à reporter fait apparaître la somme de 173 958 euros, c'était en réalité 168 789 euros et il convient donc de rectifier par cette délibération ce chiffre. Et la délibération est soumise à votre appréciation.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

<u>Madame MARTELLO:</u>

Merci. Alors il semblerait qu'il y ait une coquille dans la note de synthèse et dans la délibération.

La date est le 30 juin 2021 et pas 2020. Nous sommes surpris que même sous votre responsabilité il y ait encore des erreurs dites matérielles. Devrons-nous attendre un audit ? Enfin bon c'est de l'humour parce que je vous sens un peu tendu. Voilà, nous voterons pour.

Monsieur le Maire :

Alors madame MARTELLO, je note votre humour et voilà, simplement il y a une erreur effectivement matérielle qui est en la faveur de la commune, puisque l'erreur matérielle est à l'avantage de la commune pour un montant de 5 000 euros.

Madame MARTELLO:

Non c'est sur la délibération.

Monsieur le Maire :

Ah bon d'accord.

Madame MARTELLO:

Dans la note de synthèse et la délibération, la date c'est, c'est une coquille en fait c'est pas grave. C'est le 30 juin 2021 et pas 2020.

Monsieur le Maire:

Voilà, voilà qu'elle soit qu'elle soit corrigée. Mais sur le fond de la délibération, j'en profite là aussi pour dire que « errare humanum est ». Mais là c'est une erreur en notre faveur et évidemment l'audit où la sévérité de la Chambre Régionale des Comptes n'auront pas à se prononcer comparativement aux erreurs qui se comptent en millions d'euros, qui ont été produites dans des comptes administratifs précédents. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CSCSCSCSCSCSCS

DÉLIBÉRATION N°9 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021

Monsieur le Maire :

Monsieur l'Adjoint vous avez également la parole pour la délibération $n^{\circ}9$ concernant une décision modificative relative au budget principal de la ville pour 2021 et ce sont des bonnes nouvelles, monsieur l'Adjoint, si je ne me trompe pas.

Monsieur GENIEYS:

Certaines bonnes nouvelles oui. La délibération n°9 donc porte sur la décision modificative n°1 du budget principal de la ville 2020, excusez-moi 2021. Suite à l'approbation du compte administratif 2020 et de l'affectation du résultat, il convient de prendre une décision modificative budgétaire permettant d'intégrer ces résultats ainsi que les ajustements de crédits nécessaires pour l'année 21. Des décisions significatives sont intervenues depuis le vote du budget primitif. Conséquence de la réactivité de la municipalité et de ses services. Trois subventions nous ont été notifiées depuis le vote du budget primitif. Une de l'agence régionale de santé de 56 827 euros pour la mise en place et le fonctionnement du centre de vaccination ; une du fonds social européen de 36 367 euros pour soutenir la mise en œuvre de mesures de lutte contre l'épidémie du COVID et enfin une dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR, de 194 400 euros pour les travaux de désamiantage du bâtiment les Gerles. A cela s'ajoute la vente du local technique municipal pour un montant de 1 250 000 euros dont nous avons parlé auparavant. L'ensemble de ces ajustements nous permettent de retirer l'inscription de l'emprunt qui avait été inscrit au budget primitif pour 1 600 000 euros. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative qui vous est présentée.

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, donc je vous remercie monsieur l'Adjoint d'avoir attiré notre attention sur ces éléments fondamentaux et que les Trinitaires doivent avoir en tête parce que au moment encore une fois où ils sont soumis à cet effort fiscal où nous sommes tous soumis à cet effort fiscal, ce sont d'excellentes nouvelles de constater le travail qui est mené et notamment par nos services pour aller chercher partout le soutien financier à l'extérieur et ce sont ces soutiens, ces subventions de plusieurs dizaines de milliers d'euros de l' Agence Régionale de Santé et de l'Europe, soutien historique ; ça faisait des années qu'ils avaient pas eu de subventions européennes pour des projets comme cela. L'Agence Régionale de Santé et l'Union Européenne qui reconnaissent l'excellence de notre centre de vaccination municipal et qui le soutiennent par dizaines de milliers d'euros. L'état qui reconnaît la pertinence et la nécessité de ce désamiantage et cette démolition du bâtiment des Gerles. Nous soutenons à hauteur de 200 000 euros et puis cette entrée significative pour notre politique d'investissement, de la vente du Centre Technique Municipal qui permet donc un budget qui n'entraîne pas de recours à l'emprunt nouveau et c'est vraiment une excellente nouvelle et vraiment, merci beaucoup monsieur l'Adjoint du travail que vous menez aussi avec les services de l'état. Nous étions cette semaine avec le Sous-Préfet avec le Directeur Départemental des Finances Publiques et nous menons un travail au quotidien avec donc nos services sous l'autorité du Directeur Général des Services pour assainir la situation pour sincériser les comptes et pour être dans une trajectoire d'équilibre. Je soumets donc ce rapport au vote. Ah oui monsieur POULET, vous aviez demandé la parole. Vous avez la parole monsieur POULET.

Monsieur POULET:

Oui merci monsieur le Maire. Chers collèques cette délibération budgétaire est l'occasion de revenir sur la douloureuse augmentation de la taxe foncière qui est parvenue ces jours-ci aux contribuables trinitaires. Cette augmentation est due à la situation financière catastrophique de la commune, que l'ancienne municipalité a laissé que nous tous Trinitaires subissons et que la Chambre Régionale des Comptes a analysé dans un rapport. Je vais prendre deux exemples des termes qu'a employé la Chambre Régionale des Comptes. Premièrement, concernant l'épisode de vente et non-vente du bâtiment dit de la SATEM en 2011 la CRC, je cite : « déplore que l'annulation soit intervenue quatre ans après l'émission du titre. Elle considère que ce retard a permis de conserver dans les excédents, des ressources fictives et que les résultats de clôture d'exercice entre 2012 et 2014 ont été surévalués »; donc je répète les termes de la CRC: « ressources fictives et résultats surévalués », page 8 du rapport de la CRC. Deuxièmement, et sur un point un peu plus technique, nous apprenons que la CRC durant la période 2012-2018, « le suramortissement permet à la commune de la Trinité de masquer le niveau élevé des emprunts, au prix d'une forte augmentation de la nuitée », page 18 du rapport de la CRC. Je reprends les termes « masquer le niveau élevé des emprunts ». Toutes ces écritures décrites et qualifiées durement par la CRC, elles ont des conséquences importantes pour les contribuables trinitaires, y compris aujourd'hui. En effet, entre 2012 et 2018 comme pour de très nombreuses collectivités, les recettes de l'état ont diminué fortement. Pour la Trinité ces recettes sont passées de 2,7 millions d'euros à 1,6 million d'euros, soit 1,1 million d'euros par an. Face à cette baisse importante des recettes de l'Etat, la sagesse aurait voulu que des actions saines soient entreprises. Peut-être augmenter les impôts par la taxe

d'habitation et la taxe foncière. Si cela avait été le cas aujourd'hui, le montant de la taxe d'habitation et y compris sa partie haussière serait supprimée pour les ménages et compensée pour la commune, par l'état. C'est la suppression de la taxe d'habitation avec la loi de finances de 2018. Voilà une partie du résultat de la gestion de l'ancienne équipe municipale.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. C'est effectivement des précisions qui méritent toujours d'être rappelées. Qui est contre ce rapport ? Vous êtes contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°10 – LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION</u> Monsieur le Maire :

La délibération n°10 concerne la limitation de l'exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation pour la taxe foncière et la parole est à madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Adjointe à l'Urbanisme. Vous avez la parole madame l'Adjointe. ah non en fait, non, désolé je pensais que c'était l'Adjointe à l'Urbanisme qui la rapportait mais c'est une erreur dans mes notes, c'est moi qui rapporte cette délibération mais madame BARAVEX pourrait le faire aussi parce que nous avons travaillé ensemble sur cette délibération. Possibilité était offerte d'exonérer dans le passé, à 100% les nouveaux propriétaires, les nouveaux arrivants à la Trinité, à hauteur de 100 % pour la taxe foncière. Compte-tenu des décisions difficiles auxquelles nous avons été contraints, que vient de rappeler notamment mon Adjoint monsieur POULET. Il est apparu difficilement soutenable de maintenir à l'avenir, quelque chose qui pourrait apparaître comme une injustice fiscale entre des Trinitaires anciennement propriétaires, propriétaires depuis longtemps, qu'ils paieraient plein pot, si j'ose dire, la taxe foncière et de nouveaux arrivants qui seraient exonérés à 100 % de taxe foncière. Donc pour l'avenir nous souhaitons établir une forme de justice fiscale et mieux répartir l'effort. Je tiens quand même à préciser que cette mesure ne prendra effet qu'en 2023 et que donc les programmes par exemple qui sont en cours de finalisation, les nouveaux propriétaires qui sont en train d'arriver dans les logements qu'avaient décidé mes prédécesseurs eh bien seront pleinement exonérés en 2022 et bénéficieront encore d'une autre génération à hauteur de 40% en 2023 et donc ce sont surtout les futurs nouveaux arrivants, nous avons évoqué tout à l'heure la nécessité d'un urbanisme harmonieux et maîtrisé, qui seront soumis à cette taxe foncière à égalité avec l'ensemble des Trinitaires. Voilà l'objet de cette délibération. Y a-t-il des observations? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO:

Donc pour la Trinité comme vous l'expliquiez, ce sera en 2023 que donc cette exonération interviendra et du coup les nouveaux propriétaires trinitaires ont une seule année de sursis sans taxe foncière à payer. Quand on s'installe et qu'on est jeune, c'est toujours intéressant de pas avoir trop de taxes. Alors après l'augmentation de la taxe foncière de 40%, vous en supprimez l'exonération pour les nouveaux arrivants. En nous faisant voter cette délibération, vous supprimez l'exonération pratiquement totale et vous choisissez l'exonération minimale, c'est à dire que les nouveaux arrivants auront 60 % à payer de la taxe. Vous pensez que ça va attirer les nouveaux arrivants sur la commune ce tarif ? Je ne sais pas. Pourquoi ne pas avoir fait le choix d'aider les nouveaux arrivants à la Trinité en optant pour l'exonération à 90%, comme la loi vous y autorise ? Moi je trouve que c'est mal venu de parler d'injustice fiscale. En fait, vous, vous assumez votre politique de Maire de la taxation. Nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations? Bien, madame MARTELLO, je constate avec un certain étonnement, voire un peu de stupeur, que contrairement aux propos que vous tenez vous semblez défendre une forme d'inégalité fiscale entre les nouveaux arrivants et les Trinitaires propriétaires qui ont à subir cette augmentation de la taxe foncière à laquelle vos décisions antérieures ne sont pas étrangères, on n'est jamais surpris avec vous mais j'avoue que là, nous, nous le sommes. Voilà, bon écoutez très bien. Je soumets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 29 Contre : 4 Abstention : 0

CBCBCBCBCBCBCB

<u>DÉLIBÉRATION N°11 – CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE LA MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°11, alors je vais peut-être, excusez-moi, m'autoriser à vous faire part de cet échange que j'évoquais tout à l'heure avec le commandant VEZIN qui vient de me faire part d'une opération importante sur laquelle il m'avait alerté avant-hier. Cette opération a pu être menée, une opération importante qui a mobilisé à la fois la gendarmerie et notre police municipale de la Trinité, à laquelle j'ai demandé de se joindre aux gendarmes pour y participer. Une opération importante a été menée alors je vais juste excusez-moi, lire ce message et voir ce que je peux communiquer dans les éléments qui me sont fournis et donc je vous dirais que le jeudi 14 octobre 2021 en début de soirée, la compagnie de gendarmerie départementale de Nice a mené à bien une opération au sein du quartier des Hautes-Vignes sur la commune de la Trinité. Cette opération a mobilisé plus de quarante gendarmes en collaboration avec la police municipale de la Trinité, appuyée par trois équipes cynophiles spécialisées dans la recherche d'armes et de produits stupéfiants. Engagée sur réquisition du procureur de la République de Nice, cette manœuvre a permis de procéder à de nombreux contrôles ainsi qu'à des visites de

véhicules et des parties communes des immeubles. Elle a aussi été l'occasion d'échanger avec les résidents au sujet d'événements récents venus troubler la tranquillité du quartier. Elle s'inscrit dans une démarche de long terme visant à affirmer la présence de la gendarmerie dans son contrôle de la voie publique et plus particulièrement à lutter contre la détention et le trafic de produits stupéfiants. Cette opération a reçu un accueil très favorable de la majorité des habitants et a permis la saisie de plus d'un kilo de résine de cannabis. Je voulais en votre nom à tous, remercier chaleureusement la gendarmerie d'avoir en plus intégré notre police municipale à cette opération et je suis fier d'avoir mobilisé nos effectifs pour participer à cette opération d'ordre public qui manifeste la volonté que nous avons d'adjoindre nos forces pour lutter contre toutes les formes de délinquance. Ça fait écho à ce que je disais il y a quelques minutes et vraiment, je suis fier en notre nom à tous de vous faire part de cette action qui s'inscrit aussi dans le prolongement de ce que le commandant VEZIN était venu nous signifier, de cette collaboration que nous menons sur ce vaste enjeu de la sécurité publique. Voilà, c'est le commandant VEZIN qu'il y a quelques semaines encore était avec nous ici, pour nous présenter ces choses-là. Voilà, je voulais vous en faire part en direct. Nous reprenons l'ordre du jour et donc nous en sommes à

la délibération n°11 qui concerne la convention intercommunale d'attribution de la Métropole Nice Côte d'Azur qui concerne donc la politique d'attribution des logements et donc des logements sociaux qui est, je me suis largement exprimé tout à l'heure, je compléterai simplement en disant que dans cette politique que nous menons ensemble, j'évoquais tout à l'heure le dialogue constant que nous avons notamment avec Anthony BORRE, le premier Adjoint de la ville de Nice, Président de Côte d'Azur Habitat et puis l'ensemble des services et mon Adjointe Rosalba NICOLETTI-DUPUY qui est en charge du logement, avec les services de notre CCAS qui va se doter d'un pôle logement pour pouvoir en permanence travailler à ce que le parc de logement social qui existe déjà sur la commune puisse faire l'objet d'une surveillance attentive et d'une connaissance permanente de la part des élus et des agents administratifs pour que quand un logement social se libère nous ne l'apprenions pas par la bande, mais que nous ayons tout de suite cette information et qu'ensuite dans le strict respect de la réglementation qui prévoit des attributions très précises par les bailleurs, parce qu'on appelle les réservataires, mais pour que l'attribution des logements puisse se faire dans une concertation où la commune est toujours au centre de cette attribution et que la commune puisse en permanence savoir ce qui se passe et ait son mot à dire. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas des cas de figure où on apprendra que tel logement a été attribué, mais en permanence nous minimiserons, nous minimiserons et nous ferons en sorte que le risque que des attributions puissent avoir lieu sans que la commune ait été au cœur de la discussion et bien ce risque soit vraiment minimisé avec tous les enjeux de vigilance que j'ai rappelés très fermement et très largement tout à l'heure. Voilà l'objet de cette délibération. Y a-t-il des observations ? Monsieur CARLIN vous avez la parole.

Monsieur CARLIN:

Merci monsieur le Maire. Je vais reprendre une synthèse de tout ce qui a été dit auparavant. Moi sur le principe, je suis contre parce que je pense qu'elle institutionnalise la mainmise de la Métropole malgré vos engagements, vos souhaits, etc, je ne crois pas une seconde que la Métropole prendra l'avis des communes. Elle fera ce qu'elle voudra, voilà mon avis, voilà ma crainte, voilà mon inquiétude donc sur le principe je voterai contre.

Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

Madame MEYNARD:

Oui ce document, ce document doit permettre de mener une politique d'attribution en cohérence avec les aspirations donc de notre territoire et de chacune des communes. Au vu de ce qui est proposé au vote dans ce conseil, nous espérons que la commune gardera la main sur les critères définis avec la Métropole pour l'attribution vous permettant de redynamiser la commune comme vous vous y êtes engagé et nous attendons de voir comment la situation va évoluer. Pour le vote nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres observations ? Bien, s'il n'y en a pas je voulais, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, rassurer monsieur CARLIN en tous les cas sur la volonté farouche de la commune de défendre les intérêts de la Trinité et des Trinitaires sur ces sujets fondamentaux et donc je prends note que madame MEYNARD et son groupe s'abstiendront sur cette délibération communale en lien avec la métropole. Je soumets le rapport au vote en précisant que monsieur POULET et monsieur BONNAFOUX ne prendront pas part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Qui votent pour ? La délibération est adoptée.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 27 Contre : 2 Abstention : 2

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°12 – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DRAP A LA METROPOLE NICE COTE</u> <u>D'AZUR</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°13, non n°12 pardon, est une délibération importante puisqu'elle concerne la demande faite par la commune de Drap, d'adhérer à la Métropole Nice Côte d'Azur. Il s'agit là d'une procédure prévue par la loi ou évidemment tous les communs membres d'un établissement public de coopération intercommunale doivent se prononcer à partir du moment où une commune souhaite rejoindre cette EPCI, comme on dit. C'est une décision souveraine de la commune de Drap. Elle a fait l'objet de débats et c'est bien normal puisque ce sont des décisions qui engagent l'avenir des communes. Il ne nous appartient pas à mon sens, de revenir sur la décision souveraine d'une commune. Je dirais simplement, on en sera tout à l'heure sur la commune de Châteauneuf-Villevieille où certain nombre des enjeux sont identiques, mais pour Drap évidemment il y a une communauté de destin entre la Trinité et Drap qui est plus forte qu'avec beaucoup d'autres communes, nous sommes dans un bassin de vie commun. Nous avons d'ailleurs accueilli les Drapois dans notre Centre Communal d'Action Sociale enfin dans notre CCAS et dans notre centre de vaccination. C'est à la Trinité qu'ont été vaccinés les Drapois

avec le soutien de la ville de Drap. Nous partageons évidemment des enjeux fondamentaux en termes de transport. Je ne reviens pas sur le projet de tram en termes de développement économique, d'aménagement, de prévention des risques, nous partageons la rive du paillon avec les Drapois et donc il y a là une forme de logique et de destin commun à ce que les Drapois puissent considérer que leur destin est dans la Métropole Nice Côte d'Azur. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Je note pardon que madame Audrey BRUNO GIANINNI ne prend pas part au vote.

Vote du Conseil: Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 5

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°13 – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE A LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 concerne donc l'adhésion, la même chose, la demande faite par la commune de Châteauneuf-Villevieille, d'adhérer à la Métropole Nice Côte d'Azur. Il s'agit d'une commune de notre vallée du Paillon qui fait le choix souverain de demander son adhésion à la Métropole. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée.

Vote du Conseil: Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 5

CBCBCBCBCBCBCB

DÉLIBÉRATION N°14 – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DRAP AU SIVOM VAL DE BANQUIERE

Monsieur le Maire :

La délibération n°14 concerne la demande d'adhésion de la commune de Drap au SIVOM Val de Banquière. Il s'agit là d'une autre, une autre instance de coopération intercommunale à laquelle nous participons activement. Je suis moi-même Vice-Président du SIVOM Val de Banquière. Nous étions cette semaine au conseil des maires du SIVOM. Nous travaillons au quotidien sur un certain nombre de compétences et comme vous le savez nous avons fait le choix de récupérer une compétence importante pour l'exercer en meilleure cohérence avec l'accord et la compétence au sein de nos écoles sur le périscolaire, mais évidemment la commune reste membre du SIVOM Val de Banquière, auquel elle a délégué des compétences importantes, à commencer par la petite enfance c'est-à-dire la crèche de la Trinité notamment. La commune de Drap fait la demande d'adhérer au SIVOM Val de Banquière. Y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO:

Merci beaucoup. Bien, évidemment nous voterons pour cette délibération car cette commune a bien compris pour elle, l'intérêt d'adhérer au SIVOM Val de Banquière. Merci.

Monsieur le Maire :

Excusez-moi monsieur RAZAFINDRALAMBO, on me donnait, un renseignement administratif pendant que vous parliez alors je confesse que je n'ai pas entendu ce que vous avez dit est ce que vous pouvez le répéter.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO:

Avec plaisir. Nous voterons bien évidemment cette délibération la commune de Drap a bien compris l'intérêt pour sa population d'intégrer le SIVOM Val de Banquière.

<u>Monsieur le Maire :</u>

Très bien, effectivement comme nous elle souhaite adhérer au SIVOM Val de Banquière. Je précise que madame ESCALIER ne prendra pas part au vote, ni madame Audrey BRUNO GIANINNI. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 5

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°15 – SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN LIGNE, SUR LE SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT, DES NUMÉRISATIONS, DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE LA TRINITE</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°15 concernant la signature de la convention relative à la mise en ligne sur le site internet du département des numérisations, des délibérations de la commune de la Trinité. Alors là aussi, il s'agit d'une démarche de transparence au-delà du fait que toutes les délibérations et tous les débats que nous avons sont mis en ligne sur le site de la commune. Le département des Alpes-Maritimes mène un travail en lien d'ailleurs avec sa compétence sur les archives de numérisation de toutes les délibérations de la commune et de mise à disposition de tous les citoyens qui souhaitent s'en saisir. Il s'agit là d'une démarche évidemment de transparence à laquelle nous souscrivons. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

ぴぴぴぴぴぴぴぴ

DÉLIBÉRATION N°16 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire :

La délibération n°16 et je vais donner la parole à madame la Première Adjointe, en charge du personnel communal. Délibération relative à la modification du tableau des emplois permanents de la commune. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Merci monsieur le Maire. Donc la présente délibération concerne les emplois permanents au sein de la collectivité. Pour faire court, puisque c'est un site une délibération qui est récurrente en fonction des besoins et des adaptations des postes. Les modifications apportées principales sont les suivantes : d'une part, la création des postes d'animateurs et d'adjoints d'animation suite à la reprise de compétences périscolaires et extrascolaires qui juridiquement prendra effet au 1^{er} janvier 2022. Nous avons donc la création de 18 postes. La création également de quatre postes de brigadier-chef principal qui permettent ainsi les avancements et les recrutements extérieurs. La création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine afin de nommer un agent de la collectivité qui avait été retenu dans le cadre de la promotion interne. Enfin vous noterez différents ajustements nécessaires en vue des éventuels avancements de grade ou suppressions de postes laissés vacants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci madame la Première l'Adjointe. Il convient de préciser pour nos concitoyens qui nous écoutent, qu'il s'agit là, essentiellement de répartition de postes existants de la récupération de la compétence et notamment la compétence périscolaire et donc d'abord ces postes d'animateurs qui arrivent dans l'effectif communal mais avec une neutralité budgétaire puisque c'était des postes qui étaient déjà payés au titre de la contribution fiscalisée du SIVOM Val de Banquière. Cette fameuse colonne additionnelle « syndicat de commune » qui est sur la feuille d'impôts des Trinitaires. Mais évidemment que nous avons à cœur de maîtriser la masse salariale. Vous savez que malheureusement ou heureusement, la masse salariale de la commune évolue d'une façon un peu automatique puisque les avancements de carrière des agents et l'ancienneté font que les rémunérations évoluent progressivement et donc la masse salariale évolue mécaniquement. Mais nous avons à cœur de maîtriser la masse salariale et il est important que les Trinitaires sachent, dans le contexte que nous vivons, là aussi de mise à contribution très forte du contribuable trinitaire que eh bien nous maîtrisons la masse salariale. Nous ne remplaçons pas un certain nombre de départs de la collectivité. Ça donne beaucoup de travail à nos agents et j'en profite au nom des Trinitaires pour remercier tous les agents de la collectivité. Certains sont là ce soir vous voyez, ils travaillent tard, je le dis souvent. Mais, remercier vraiment leur engagement au service de la collectivité, dans des conditions, contrairement à l'image qu'on peut parfois se faire des fonctionnaires et nous sommes vigilants

pour que chacun soit au travail, mais je vous prie de croire que l'immense majorité des agents de la collectivité sont des agents qui ont chevilles et au corps l'esprit de service public et qui travaillent consciencieusement et beaucoup et parfois avec une charge de travail, une tension qui sont extrêmement importantes. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER:

Alors ? Il y a quand même une petite augmentation de personnel puisqu'en décembre 2020, nous avions 166 postes ouverts et 126 pourvus. Aujourd'hui, vous êtes à 175 postes ouverts pour 138 pourvus donc ça fait à peu près 10% de personnel en plus. Je voulais juste savoir ce qu'en pensaient les services préfectoraux et la DFIP qui jusqu'à présent, nous demandaient de réduire drastiquement la masse salariale quant à ces nouvelles arrivées dans le contingent des agents municipaux. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci madame ESCALIER, je vous répondrai tout à l'heure madame MEYNARD vous avez la parole.

Madame MEYNARD:

En propos préliminaires, nous souhaitons donc au nom de notre groupe, remercier et mettre à l'honneur comme vous venez de le faire, l'ensemble des agents de la collectivité qui depuis un an et demi travaillent dans des conditions effectivement difficiles. Ils ont mené de nombreuses batailles, la dernière fut celle du pass-sanitaire obligatoire. En effet, le courage des délégués du personnel, et nous les avons soutenus, a permis de mettre fin, une fois de plus, à un effet de communication qui n'a duré heureusement que 24 heures car le préfet donc, vous a fait un rappel à la loi à ce sujet. Nous pensions que vous aviez compris ce message, mais non, hier nous avons été surpris de voir sur les panneaux d'information de la commune, et je tiens à m'adresser aux personnes ici présentes, que le pass-sanitaire était demandé pour accéder ce soir au Conseil municipal ; sans l'autorisation du Préfet, une fois de plus.

Monsieur le Maire :

C'est inexacte ça madame MEYNARD.

Madame MEYNARD:

Alors, monsieur le Préfet nous a confirmé par mail, nous a rapporté par mail, puisque nous l'avons interrogé, qu'une fois de plus c'était une erreur matérielle, une de plus. Nous pensons que tout cela n'arrange pas du tout le climat social de la collectivité. Pour revenir sur la dite délibération, vous proposez pour la modification du tableau des emplois, une délibération globale, en indiquant la création de postes pour la récupération des animateurs du SIVOM.

Nous profitons donc de ce point pour demander des précisions. Quel est le nombre d'agents que la commune va récupérer au total dans le cadre de cette récupération de compétences, y compris et surtout pour la transparence de ce dossier, le nombre d'animateurs vacataires? Quelle masse salariale cela va-t-il représenter en plus ? Quel sera le statut et quel contrat allezvous faire à ces vacataires, en sachant que le juge administratif a tendance à requalifier ces contrats en contractuel avec des taux de charges importants. Nous voulons pointer là, que c'est une reprise risquée que vous opérez. D'autant plus que la Directrice de l'Éducation vient de quitter la collectivité et qu'à ce jour, elle n'est pas remplacée. En ce sens, nous exigeons que vous nous présentiez un budget de dépenses et de recettes de cette reprise de compétences. De manière plus globale, quel est le nombre d'agents en poste et qu'elle est la masse salariale actuelle, bon, au sein de la collectivité, ça vous venez de nous apporter la réponse. Et le ratio du personnel permet-il la récupération de ces agents ? Concernant les possibilités d'avancement et comme demandé dans le rapport de la Chambre Régionale de la cour des Comptes, nous avions bloqué les avancements pour maîtriser le coût de la masse salariale durant le mandat précédent avec une stabilisation de cette masse salariale, malgré les augmentations d'indices. Pourquoi ne pas poursuivre ce travail engagé, alors que vous dénoncez une situation financière qualifiée de catastrophique, cela est ambivalent non? ou peut-être incohérent. Pour cette délibération et pour tout ce que nous venons de venir, nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Alors madame MEYNARD y a beaucoup de choses dans ce que vous avez dit, donc je vais répondre point par point. D'abord, je m'étonne de comprendre, n'y voyez aucun mépris, n'y voyez aucune condescendance, mais je m'étonne de réaliser que vous n'avez toujours pas compris comment fonctionnait le SIVOM Val de Banquière. Vous n'avez toujours pas compris que toutes les dépenses que fait le SIVOM Val de Banquière, dans les compétences qu'ils exercent pour la commune, sont facturées à l'euro près à la Trinité depuis toujours.

Madame MEYNARD:

Nous l'avons très bien compris monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Mais non, puisque vous dites : « combien ça va coûter à la commune ? ». La réponse est : la même chose et j'espère même moins parce que...

Madame MEYNARD:

Ce n'est pas pareil.

... le Directeur Général des Services de notre commune et le Directeur Général des Services du SIVOM Val de Banquière travaillent toutes les semaines ensemble pour, à l'euro près, petit à petit, essayer d'optimiser chaque dépense et donc je vous le redis, mais c'est quand même étonnant quand on a été adjoint d'une majorité, de ne toujours pas avoir compris cela. Tout ce que le SIVOM, tous les postes d'animateurs, qu'ils soient titulaires, contractuels, vacataires du SIVOM Val de Banquière qui travaillaient pour la Trinité était payés par les Trinitaires, madame MEYNARD.

Madame MEYNARD:

Donc, c'est donc une opération de...

Monsieur le Maire :

Comme, étaient payés par les Trinitaires et comme sont payés par les Trinitaires, les acrobaties budgétaires auxquelles vous vous êtes livrés avec le SIVOM Val de Banquière, je n'y reviendrai pas. Donc, vous aurez, quand le travail sera finalisé, puisque comme vous le savez la récupération de compétences intervient au 1er janvier et donc vous aurez évidemment tous les éléments précis quand ils auront été finalisés, mais évidemment que cette récupération de compétences est neutre budgétairement. Concernant le climat social, bon, écoutez et je voudrais quand même vous dire, je ne reviens pas là non plus sur le passé, mais je voudrais tout simplement vous dire puisqu'on parle de cette délibération, que le Comité Technique s'est réuni, que les représentants du personnel ont voté pour la délibération que nous vous présentons, c'est-à-dire, pour le tableau des emplois permanents. Concernant le pass-sanitaire, alors bien entendu, je vous ai vu vous délecter de ce débat, je vous ai même vu tourner dans le square Barbero, attendant que les caméras qui se pressaient, veuillent bien vous donner la parole pour vous exprimer sur ce sujet; donc j'ai bien compris que vous vous en délectiez.

Madame MEYNARD:

Je ne tournais pas monsieur, derrière les caméras, ce sont les journalistes qui m'ont contactée monsieur le Maire, suite à votre intervention.

Monsieur le Maire :

Et d'ailleurs, vous avez dit à cette occasion, quelques approximations qui ont été relevées, y compris par le personnel. Pour le pass-sanitaire effectivement, alors j'assume sans doute une maladresse. Vous voyez moi, je suis en capacité d'assumer les choses et de reconnaître des choses. J'assume une maladresse, j'assume aussi la bonne foi parce que dans cette décision, il n'y avait aucun excès de zèle, il n'y avait aucune volonté de com. Nous n'avons absolument pas communiqué là-dessus, ce sont, d'après les informations dont on dispose, certains agents qui ont souhaité s'émouvoir de cette décision que nous avons prise, auprès de la presse.

Madame MEYNARD:

C'est faux, la presse m'a dit que c'était vous qui aviez fait la démarche auprès d'eux.

Monsieur le Maire :

Il n'y avait, non c'est faux madame MEYNARD. Vous voyez et puis vous, en tout cas, vous conviendrez que cette mayonnaise médiatique n'a pas été extrêmement agréable pour nous.

<u>Madame MEYNARD</u>:

Effectivement c'est le moins qu'on puisse dire.

Monsieur le Maire :

Donc, je vous dis que je suis en train d'assumer sans doute une maladresse, une maladresse de bonne foi. Voyez moi, je suis Maire, je suis médecin, je considère que la vaccination et le pass-sanitaire sont des éléments qui ont participé grandement à la protection de la population et à enrayer l'épidémie qui, je l'espère est en train de décliner.

Madame MEYNARD:

Nous aussi.

Monsieur le Maire :

90% du personnel communal était d'ores et déjà vacciné et dans la différence d'appréciation qu'il y a eu entre notre appréciation effectivement sans doute rigide de la loi telle qu'elle avait été promulguée en plein mois d'août et l'appréciation du Préfet qui ne nous a pas tapés sur les doigts, c'est moi même qui l'ai appelé, vous voyez ; pour lui demander son avis. Alors les titres de la presse ont donné l'impression d'une réprimande. Il n'y en avait pas, il y a eu un échange où effectivement le Préfet m'a fait savoir que l'appréciation que nous avions de la loi était sans doute trop rigide mais c'est une appréciation de bonne foi pour protéger les agents. Voyez parce que moi, je crois à la vaccination, je crois qu'on a bien fait de vacciner 80 %, 90 % de la population à la Trinité, que les soignants de la Trinité ont bien fait de se mobiliser pour ce centre de vaccination et globalement que toutes les mesures que nous avons prises, nous les avons prises pour protéger les agents et notamment pour qu'un certain nombre d'agents qui venaient travailler la boule au ventre et nous disaient : « mais moi, je veux pas revenir travailler si je ne sais pas si autour de moi les gens sont protégés ». Eh bien nous l'avons fait pour cela et surtout dans une lecture de la loi qui nous paraissait honnête. Dès lors que j'ai interrogé le Préfet et que le Préfet m'a fait savoir sa lecture de la loi, plusieurs jours après cette demande, eh bien nous nous sommes bien entendu exécutés et je crois que les agents l'ont bien compris. Nous sommes revenus là-dessus avec les représentants du personnel. Nous avions d'ailleurs eu

plusieurs échanges pendant cette période d'interrogations et aujourd'hui, c'est un sujet qui est largement derrière nous. Donc en termes de climat social, je vous rassure madame MEYNARD au cas où vous seriez inquiète, les instances de la démocratie sociale fonctionnent bien et le tableau des emplois permanents a été voté à l'unanimité. Pour ce qui concerne madame ESCALIER, vos remarques sur effectivement, l'évolution de la masse salariale, le nombre de postes pourvus ou non pourvus, je voulais vous dire que la photographie que vous prenez d'une période précédente, elle correspond aussi à une période où des postes extrêmement importants n'étaient pas pourvus mais parce qu'ils étaient en attente, je pense notamment à la police municipale qui a nécessité effectivement qu'on pourvoit des postes qui n'étaient pas pourvus tout simplement pour le simple exercice du service public et pour que les deux brigades, les deux équipages qui composent notre police municipale et qui patrouillent, puissent fonctionner en effectif réduit, c'est un exemple. Je vous informe aussi que j'ai donné la priorité dans les mouvements de personnel, parce que dans toute collectivité il y a en permanence des mouvements de personnel avec des gens qui s'en vont et des gens qui doivent arriver. J'ai donné une priorité absolue dans les recrutements que nous avons à mener sur le caractère opérationnel des agents. Mes prédécesseurs, vous en étiez d'ailleurs à l'époque madame ESCALIER je crois, avaient fait le choix de renforcer un encadrement que j'ai jugé pléthorique. Nous avions recruté un Directeur Général Adjoint à l'époque de mes prédécesseurs alors qu'il n'y avait à ma connaissance jamais eu de Directeur Général Adjoint. Il y avait un encadrement des cadres qui étaient en trop grand nombre et pas assez d'agents dans les services opérationnels. Nous, nous renforçons les services opérationnels, c'est-à-dire ce qui est au service des Trinitaires. Nous avons fait un certain nombre de travaux. On parlait tout à l'heure des travaux des écoles. On pourrait parler du guichet famille c'est à dire le nouveau service qui sera accueilli dans l'ancienne police municipale que mes prédécesseurs avaient choisi de délocaliser, donc ce bâtiment était vacant. Nous avons choisi d'y mettre le guichet famille c'està-dire, tous les services qui permettront d'accueillir les familles pour les inscriptions de la cantine, pour inscriptions de l'école de musique, pour tout ce qui concerne les services liés aux familles. Les travaux ont été faits en régie par nos agents. Je l'ai dit à plusieurs reprises, on a découvert que parmi nos agents il y avait un très bon peintre qui était sur une autre mission eh bien on lui a dit mais voilà, vous allez peindre quand il y aura besoin de travaux de peinture par exemple. On a découvert qu'il y avait un marché externalisé pour l'entretien des espaces verts en entrée de ville qui coûtait beaucoup d'argent à la commune. On s'est dit, il vaut mieux qu'il y ait un agent communal qui le fasse, ça coûtera sans doute moins cher et ce sera fait en interne. Donc on a vraiment privilégié plutôt qu'à un encadrement administratif pléthorique, les services opérationnels en tout domaine. C'est ça notre politique de gestion des ressources humaines, tout en gardant une enveloppe budgétaire qui est identique. Quand je dis ça, il faut qu'on mesure tous la charge de travail effectivement que ça donne sur les cadres de la collectivité. Le Directeur Général des Services, les directeurs de la commune, ils ont une charge de travail très importante sur des missions stratégiques mais nous avons fait le choix de privilégier dans les agents, les agents opérationnels c'est à dire qu'ils travaillent concrètement sur la sécurité, sur l'entretien, sur les espaces verts, sur les travaux qu'on pourra faire en régie au lieu de payer des entreprises externes et que ça nous coûte plus cher, etc. Donc c'est aussi une politique d'économie budgétaire que nous menons. Voilà. Y a-t-il d'autres observations ?

Madame ESCALIER:

Vous n'avez pas répondu à ma question quant à la position de la DFIP et des services préfectoraux.

Monsieur le Maire :

Ah oui pardon, mais j'aurais dû effectivement répondre. Je disais tout à l'heure que nous nous étions réunis avec la DDFIP, la Direction Départementale des Finances Publiques et le Sous-Préfet sur ces sujets. Il valide évidemment totalement puisque nous y travaillons ensemble et nous la construisons ensemble, la trajectoire sur laquelle nous sommes, voilà. Y a-t-il d'autres observations. S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté. Je vous remercie.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 29 Contre : 4 Abstention : 0

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°17 – MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR L''ENSEMBLE DES EMPLOIS EXISTANTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°17 doit être également présentée par la Première Adjointe puisqu'il s'agit de la mise en œuvre du régime indemnitaire pour l'ensemble des emplois existants au sein de la collectivité. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Merci monsieur le Maire. Donc la délibération qui vous est présentée ici concerne le régime indemnitaire des agents de la collectivité. Le montant des régimes indemnitaires existant reste inchangé. Les modifications apportées sont les suivantes, d'une part suite à la reprise de la compétence périscolaire et à l'arrivée dans nos effectifs des animateurs et des adjoints d'animation, il convient de créer le régime indemnitaire les concernant. De façon plus générale, concernant les bénéficiaires le RIFSEEP est modifié comme suit. Concernant les agents contractuels, ceux-ci bénéficiaient auparavant d'un IFSE qui est équivalent à 5% par année de présence dans la limite de 50 % de l'IFSE des agents titulaires du même groupe. Concernant les stagiaires, ils bénéficiaient d'un IFSE de 50% de l'IFSE d'un agent titulaire du même groupe dès leur, dès leur nomination, pardon excusez-moi, puis à 75 % à leur titularisation, un an après ils percevaient 100% de l'IFSE. Désormais, comme indiqué en page 2 le RIFSEEP sera appliqué aux stagiaires et aux contractuels de la même façon qu'aux titulaires. Les techniciens, dorénavant, relèveront aussi du RIFSEEP pour une équité entre techniciens et rédacteurs. La présente délibération prévoit également que les agents mis à disposition de la collectivité pourront

bénéficier du RIFSEEP de la commune, sous la forme d'un complément de rémunération, conformément au plafond prévu par leur cadre d'emploi. Permettre aux agents contractuels et assimilés, mais aussi aux stagiaires de bénéficier du même régime indemnitaire que les titulaires procurera à la collectivité une agilité supplémentaire pour recruter sur des profils de postes particuliers ou quelquefois il est difficile de trouver des candidats correspondant à nos besoins. Voilà monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération prendra effet au 1er novembre 2021.

Monsieur le Maire :

Merci à ma Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER:

L'application du RIFSEEP c'est une décision réglementaire et toutes les collectivités doivent s'y contraindre. Il est important de préserver le pouvoir d'achat des fonctionnaires et de contraindre au maximum la part variable, le CIA, en ce qui concerne la rémunération du personnel. Je sais qu'il y a eu des modifications qui ont été demandées au Comité Technique donc ça, il y a encore des inconnus qui n'ont pas été réglés. Est-ce que vous pourriez nous donner le vote des syndicats, des représentants du personnel sur cette question-là.

Monsieur le Maire :

Alors, si je me souviens bien ils ont reconnu des avancées mais se sont abstenus. Vous m'offrez là, ils étaient contre l'ancien régime, mais là compte tenu et ... contre l'ancien régime, comme tous les républicains nous sommes contre l'ancien régime et pour la République. Mais ils étaient contre le précédent, la précédente délibération et là, quand ils ont reconnu des avancées, mais pour l'instant ils se sont abstenus. Vous vous m'offrez là l'occasion madame ESCALIER de dire que effectivement la loi prévoit ce que ce que vous évoquez, le CIA, c'est à dire une part éventuellement variable dans la rémunération qui est très à la marge, qui est en fait une part de rémunération liée, si je ne me trompe pas sur la formule, à la manière de servir. C'est-à-dire au mérite. Moi comme républicain, ça ne me choque pas qu'une part puisse être définie dans la rémunération des agents sur le mérite républicain c'est-à-dire sur la capacité des agents à se mobiliser pour l'intérêt public et évidemment, il faut que cette évaluation, elle soit faite dans la transparence, dans la justice mais l'idée de lier une part modérée de la rémunération au mérite et à mon avis une valeur qui doit faire l'unanimité ; parce que nous tous et les agents publics ont des comptes à rendre aux citoyens et donc l'idée de valoriser le mérite et il me semble au cœur même des fondamentaux républicains. Nous avons d'ailleurs fait une proposition aux agents pour que les représentants du personnel, pour que nous définissions ensemble pour l'année prochaine, un mode de définition de la façon dont nous évaluerons cette manière de servir ce mérite tel qu'il est prévu par la loi et donc le périmètre de cette part de rémunération. C'est un travail, du dialogue social que nous mènerons avec les agents. Madame MEYNARD vous aviez demandé la parole je crois.

Madame MEYNARD:

Merci. Cette délibération sur le RIFSEEP est rapportée alors qu'elle est modifiée à la marge. Nous avions institué l'IFSE et le CIA et là en l'occurrence, c'est une mise à jour réglementaire. La seule différence c'est sur le grade d'encadrement et vous enlevez la possibilité pour un cadre C d'être responsable de service c'est pour ces raisons que nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire :

Non madame, vous vous trompez. Vous avez mal compris, encore une fois nous sommes dans une délibération sur la modification des tableaux des emplois permanents dans la modification du régime indemnitaire et ça n'a absolument rien à voir avec l'organigramme...

Madame MEYNARD:

C'est vous qui n'avez pas compris monsieur le Maire. Ce n'est pas de ça que je parle.

Monsieur le Maire :

...dont nous décidons pour l'encadrement en fonction du cadre d'emplois et du niveau de responsabilité.

Madame MEYNARD:

Là, je ne comprends pas votre réponse monsieur le Maire, excusez-moi.

Monsieur le Maire :

Eh bien ce que vous dites est inexact.

Madame MEYNARD:

Et vous aussi apparemment, par rapport à la délibération.

Monsieur le Maire :

Répétez alors votre question peut-être.

Madame MEYNARD:

Ce n'était pas une question.

Bien, d'accord, je prends acte alors de ce que vous dites ça figurera au procès-verbal en tous les cas effectivement nous modifions ce régime indemnitaire. Il permet notamment une équité de traitement pour le personnel technique qui jusqu'à présent n'était pas inclus dans cela. Jne parle sous votre contrôle de la Première Adjointe. Est-ce que vous avez des observations complémentaires à apporter ? Il n'y en a pas, je soumets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette délibération est adoptée.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 5

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°18 – MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS (IFCE)</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°18 est également présentée par la Première Adjointe. Elle concerne la mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections, qu'on appelle l'IFCE. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Donc cette délibération a pour objet, comme la loi nous y autorise, de mettre en place pour les agents de catégorie 1, mentionnés dans la délibération : attachés territoriaux, bibliothécaires, assistants socio-éducatifs, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections. Ces agents ne seront pas rémunérés en fonction de leur indice mais d'une part en fonction des missions qu'ils effectuent et dans ce cadre-là 2 catégories de missions ont été identifiées. Des missions de responsabilités assurées par un agent lors des opérations de vote ou des missions de simple participation de l'agent aux opérations de vote. D'autre part, en fonction des heures effectuées par l'agent. C'est donc ainsi dans un esprit d'équité et pour valoriser les agents qui exerceront le plus de responsabilités pendant ces opérations que cette indemnité forfaitaire est mise en place. Plus précisément, ce forfait prendra la forme d'une enveloppe globale calculée sur la base de l'IFTS du grade d'attaché, multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations? Monsieur FORT vous avez la parole.

Monsieur FORT:

Je vous remercie. Vous proposez au vote un cadre de l'application de ce forfait. Les élections départementales et régionales sont passées et encore une fois, il est dommage de faire aussi peu de conseils municipaux et surtout aussi longs et de passer de délibération favorable au personnel avec du retard. Avant, je le rappelle jadis le règlement était à l'heure.

Monsieur le Maire :

Monsieur FORT, effectivement, je vous dirais qu'il n'est jamais trop tard pour agir mais je vous rappelle aussi que vous étiez Adjoint dans une municipalité et donc si vous considérez qu'il y avait des avancements à faire pour le personnel quand vous étiez en responsabilité, vous auriez pu les faire encore plus tôt vous voyez. Donc, avant peut-être même les élections départementales donc nous on décide de faire cet avancement, effectivement c'est maintenant, mais maintenant c'est mieux que demain et voilà. Mais vous, vous auriez pu le faire à l'époque. Bon, vous avez pas voulu le faire, voilà. Mais je m'étonne un peu de votre remarque. Y a-t-il d'autres observations. S'il n'y en a pas je soumets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CBCBCBCBCBCBCB

DÉLIBÉRATION N°19 – RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire :

La délibération n°19 concerne le recours aux contrats d'apprentissage et c'est encore madame la Première Adjointe en charge du personnel qui rapporte. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Merci monsieur le Maire. Donc toujours dans le même esprit et pour nous permettre plus d'agilité notamment sur des services opérationnels, mais pas que. Effectivement nous posons cette délibération comme un cadre, pour nous permettre de recourir aux contrats d'apprentissage. Contrat d'apprentissage qui permet aux personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Effectivement, autant le côté technique, les services administratifs peuvent avoir recours à ce type d'emploi et c'est trop très formateur pour ceux-ci. Voilà, nous soulignons aussi que le Comité Technique s'est prononcé de manière favorable à cette délibération et nous savons l'engagement du personnel à former tous les apprentis que nous pourrions être susceptibles de recruter.

Merci à la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Monsieur BONNNAFOUX vous avez la Parole.

Monsieur BONNAFOUX:

Monsieur le Maire, mes chers collègues en tant que conseiller municipal délégué à la jeunesse, je tiens à saluer la délibération présentée par notre collègue, la Première adjointe Rosalba NICOLETTI-DUPUY. Nous souhaitons très clairement et concrètement, montrer des signes de confiance aux jeunes trinitaires et leur montrer notre présence à leurs côtés, pour les aider dans la construction de leur vie et aussi s'impliquer dans la vie de la cité dans laquelle ils vivent. Nous l'avons montré en créant un collège de jeunes trinitaires au sein du conseil consultatif comme l'a très bien expliqué ma collègue Fabienne BERMOND. Nous nous donnons également les moyens d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de contrats d'apprentissage au sein de nos services. La ville de la Trinité permet aux jeunes de compléter leur apprentissage théorique par un apprentissage sur le terrain au plus près des réalités du monde du travail et des collectivités territoriales. Ce dispositif solitaire facilite grandement l'insertion professionnelle des apprentis. Nous participons ainsi concrètement à faciliter l'entrée dans le monde du travail des jeunes et je ne peux que m'en féliciter. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CSCSCSCSCSCSCS

DÉLIBÉRATION N°20 FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT AU 01-01-2022

Monsieur le Maire :

La délibération numéro 20 concerne la fixation des durées d'amortissement au 1er janvier 2022. Il s'agit donc d'une délibération financière et je vous propose monsieur l'adjoint aux finances de nous la présenter brièvement.

Monsieur GENIEYS:

Voilà, on va faire bref. Les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires dans les communes de plus de 3 500 habitants, depuis 1996. La durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante de la collectivité, par nous-mêmes. La

délibération du Conseil municipal du 29 mars 96, qui fixait les modalités d'amortissement, doit être complétée actuellement afin de respecter l'obligation définie par le code général des collectivités locales. Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la ville s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022 et cette nomenclature qui est l'instruction la plus récente du secteur public local se rapproche de la comptabilité commerciale. Au vu de ces éléments-là, il est nécessaire de délibérer afin d'ajuster et préciser les durées d'amortissement appliquées par notre collectivité selon le tableau qui vous a été fourni et tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Chacun aura compris qu'il s'agit là aussi de, toujours ce même travail, de rendre nos comptes sincères précis et d'être dans une bonne gestion. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CACACACACACACA

<u>DÉLIBÉRATION N°21 – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE IMPULSION</u>
<u>RÉALISATION SUR LE SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) A LA TRINITÉ AVEC</u>
<u>L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA, LA MÉTROPOLE ET LA COMMUNE</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°21 concerne la convention d'intervention foncière en phase impulsion réalisation sur le site du Centre Technique Municipal alors c'est le corollaire de ce que nous avons déjà évoqué tout à l'heure au moment de la délibération sur la vente du Centre Technique Municipal donc là il s'agit simplement de conventionner avec l'EPFR. Nous avons déjà débattu sur ce sujet. Y a-t-il des observations, cependant ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Merci monsieur le Maire. Est-ce que vous pouvez nous indiquer combien de mètres carrés nous allons récupérer sur la parcelle des services techniques ainsi que les biens privés et une petite indication si vous pouvez nous indiquer aussi et surtout l'encours de la dette de la commune auprès de l'EPF. Je vous remercie.

Alors en fait, il n'y a pas de dette de la commune auprès de l'EPF. Comme vous le savez puisque deux opérations avec l'EPF avaient été lancées par nos prédécesseurs qui siègent avec vous. On est là dans des opérations qui sont concertées. En fait, les acquisitions sont faites par l'EPF et ensuite les opérations sont menées. Il n'y a pas à proprement parler de dette, en fait. Dans l'hypothèse où les opérations ne se font pas, effectivement les acquisitions qui ont été faites sont théoriquement soumises à remboursement. Mais a priori on ne se situe pas dans ce type de cas de figure puisque dans l'opération EPF, par exemple qui a amené à la construction de transparence, les choses sont allées au bout, dans l'opération de la plaine du Rostit qu'avaient lancé mes prédécesseurs, dans l'opération de la gare que nous avions participé à faire retoquer pour les raisons que j'ai dit tout à l'heure. Nous ne sommes pas dans ces logiques-là. Vous m'offrez par contre l'occasion d'insister sur le nécessaire accompagnement, extrêmement précis, extrêmement attentif, extrêmement humain des personnes qui sont propriétaires des biens qui sont concernés par ces opérations. Tout doit être fait pour que le périmètre inclut le moins possible de situation individuelle douloureuse. Malheureusement dans les opérations qui avaient été lancées précédemment, à Transparence, on dit maintenant Transparence, mais à l'époque ça s'appelait l'îlot Blanqui ou à l'îlot de la gare eh bien les situations individuelles sont, étaient nombreuses. Bon, on essaye de faire en sorte qu'il y ait le moins de situations individuelles. Sur le Centre Technique Municipal, l'immense majorité de l'emprise est publique. Là, où il y a le bâtiment, il y a un petit bout de terrain à côté, il y a quelques habitations en nombre modéré à côté et évidemment l'accompagnement sera fait par l'Établissement Public Foncier Régional pour que l'intérêt, le caractère sacré et enfin sacré, le caractère extrêmement important du droit à la propriété permette lorsque des propriétaires sont impliqués dans ces opérations, qu'ils soient indemnisés à la hauteur de la valeur de ces biens. C'est absolument fondamental. Sur l'emprise nous sommes à 1 024 m² pour le Centre Technique Municipal et au total aux alentours de 1 500 mètres carrés mais qui incluent des parcelles qui sont d'ores et déjà communales. Est-ce qu'il y a d'autres observations. Monsieur CARLIN vous avez la parole.

Monsieur CARLIN:

Oui merci. Moi c'est, je m'interroge sur déjà l'ampleur de ce projet immobilier et je vois qu'il y a une phase, une deuxième phase qui pourra y avoir des réaménagements donc d'une part ça me semble énorme et d'autre part, je me demande s'il est bien ficelé ce projet, enfin et je veux ça me pose interrogations à la fois sur l'importance de ce programme sur son emplacement aussi parce que c'est face à un autre groupe d'immeubles qui est très important donc je m'interroge aussi sur les nuisances de circulation par exemple et puis, sur le libellé de ce phasage avec des modifications qui pourraient être encore apportées au coup par coup. Voilà, l'ampleur et le flou un peu sur ce projet.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur CARLIN. Pour répondre précisément à votre question sur : est-il bien ficelé ? La réponse et il n'est pas ficelé, c'est-à-dire que c'est le principe même de ces opérations qui permet à la commune d'être décisionnaire à chacune des étapes. Je le vois bien pour avoir récupéré si j'ose dire les projets identiques de mes prédécesseurs ou heureusement on peut

infléchir les choses à chaque étape. J'ai moi-même procédé à des modifications par rapport à la volonté de nos prédécesseurs sur les projets qui avaient été lancés. Chacune des étapes nécessite l'avis de la commune donc, je le disais tout à l'heure le projet est loin d'être ficelé. Il n'y a pour l'instant simplement, un achat par l'Établissement Public Foncier Régional et ensuite une convention qui permet justement des phases et à chacune des phases, la commune est décisionnaire avec l'EPFR et donc rien ne sera fait qui ne suscite pas notre assentiment. En terme d'équilibre du projet je disais tout à l'heure, on est en face de l'église. Aujourd'hui, on est face à l'église, il y a un hangar donc vous conviendrez qu'il est moyennement harmonieux. Donc, je m'engage sur le fait que l'exigence architecturale et d'équilibre soit supérieure à celle qui a été antérieure à nous et donc sur toutes ces étapes ça fera partie des sujets qui seront soumis à la concertation. Je ne dis pas à la virgule près de chaque étape du projet mais quand on parle de réaménagement du centre-ville eh bien il y a là un enjeu de réaménagement et de concertation. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je soumets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°22 – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPÉRATION</u>

<u>D'ENSEMBLE EN PHASE IMPULSION-RÉLISATION SUR LE SITE PLAINE DU ROSTIT AVEC</u>

<u>L'ÉTABLISSEMENT FONCIER PACA, LA MÉTROPOLE ET LA COMMUNE</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°2 concerne, la 22, rassurez-vous c'est la 22. La convention d'intervention foncière en opération d'ensemble en phase impulsion réalisation sur le site de la plaine du Rostit. C'est-à-dire ce que j'évoquais tout à l'heure un projet lancé par l'équipe antérieure avec madame MARTELLO, qui consiste à construire, requalifier une partie du boulevard Général De Gaulle située entre le chemin de l'Arbre et le chemin Fuon Dou Magistre. Vous avez des éléments, gabarit terre, à moins que ce soit dans la délibération suivante. Il s'agit là encore une fois, d'accompagner progressivement l'évolution, la requalification de cet endroit-là. Il y a un habitat qui est à certain endroit vraiment extrêmement délabré, là aussi il reste assez peu d'habitants, évidemment tous les éléments de vigilance sont pris pour éviter ce qu'on appelle le conflit d'usage. L'idée c'est qu'on ne se retrouve pas avec des gens qui ont des maisons et au bout de leur jardin ont des hauteurs incroyables sous leur nez. Donc on travaille sur les conflits d'usage avec une façade de hauteur à peu près équivalente à ce qui existe actuellement sur le chemin de l'Arbre ; c'est à dire des immeubles de basse hauteur, voilà mais ça c'est en façade sur le boulevard et tout de suite après des hauteurs moins grandes qui aboutissent à des hauteurs faibles au moment où on arrive à proximité de l'habitat pavillonnaire pour respecter justement ces équilibres de l'existant. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO:

Merci. Puisque vous aimez parler du passé, ben on va y aller. Lors du conseil municipal du 8 décembre 2016 lorsque l'Adjointe à l'Urbanisme de l'époque présentait la délibération n°7, l'Adjointe qui est la même aujourd'hui, donc madame BARAVEX; parce qu'en fait, il y a quelques années qu'elle y est à l'urbanisme, elle fait partie du paysage...

Monsieur le Maire :

On s'en félicite.

Madame MARTELLO:

...Vous aviez crié, voir hurlé, votre désaccord sur ce projet en invoquant un manque de cohérence, l'augmentation de la densification du cœur de ville et du boulevard Général de Gaulle. Aujourd'hui, cette convention se termine fin 2021 et vous proposez avec la même Adjointe de voter une convention avec périmètre élargi, donc j'attire l'attention des Trinitaires. Vous aviez voté contre en 2016 et ce soir vous allez voter pour. Où est la cohérence ? Il y a de quoi inquiéter une fois de plus, les Trinitaires donc nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

D'accord eh bien vous voyez là, je vous renvoie l'argument de l'incohérence. C'est pas que j'ai voté contre et que je vote pour c'est que j'ai voté contre un projet et aujourd'hui je pilote en notre nom à tous, un projet différent et notamment sur la densité madame MARTELLO, parce qu'effectivement le projet à l'époque méritait d'être revu et aujourd'hui, on est sur une densité moins grande, on est sur une imperméabilisation. Mon Adjointe à l'Urbanisme, qui est aussi l'Adjointe à l'Environnement, veille beaucoup et elle a raison sur ce sujet de l'imperméabilisation. Vous savez qu'au plus on a de terres imperméabilisées eh bien plus on a de risques quand y a de grosses pluies, que l'eau cherche où s'écouler alors que si on imperméabilise moins et c'est le cas dans l'opération que nous évoquons eh bien l'eau peut être plus facilement absorbée. Ça fait partie notamment des modifications que nous avons apportées donc j'ai évoqué moi-même tout à l'heure effectivement, cette forme de continuité dans l'action publique et encore heureux madame MARTELLO que dans l'action publique il y a parfois de la continuité. Mais le sens même de la démocratie, quand le suffrage universel s'exprime, c'est de pouvoir effectivement corriger un certain nombre d'erreurs quand c'est énorme, comme par exemple sur la situation financière eh bien les corrections sont énormes, quand c'est plus à la marge, les corrections sont plus à la marge. Voilà madame, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure notamment sur les hauteurs démesurées et que vous validiez à l'époque sur le site de la gare et puis nous reviendrons tout à l'heure, puisque vous parlez de correction et du passé, sur un autre projet ou là pour le coup les corrections sont énormes, à la Plana par exemple. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

CBCBCBCBCBCBCB

<u>DÉLIBÉRATION N°23 – AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA PLAINE DU ROSTIT EN VUE DE LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN MIXITÉ SOCIALE ET FONCTIONNELLE – APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONJOINTE AVEC LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°23 et là c'est mon Adjointe à l'Environnement et à l'Urbanisme, madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX qui la présente. Il s'agit donc de l'aménagement du site de la plaine du Rostit en vue de ce programme de construction sur lequel nous sommes en partie revenus et dont vous avez là aussi, un aspect seulement gabaritaire. Madame BARAVEX va y revenir. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX:

Merci monsieur le Maire. Je voulais donc dans le prolongement de cette, de votre délibération donc vous faire délibérer sur une opération cette fois-ci d'aménagement, c'est-à-dire de faisabilité, d'équilibre financier et de maîtrise du site donc on est dans cette optique-là. Il s'agit donc d'une emprise de 4 500 m² à peu près, comme vous l'aviez expliqué entre les chemins de l'Arbre et Fuon Dou Magistre. L'objectif c'est de pouvoir donc avec cette opération, c'est démolir les bâtiments existants, de créer environ 86 logements dont 30 % de logements donc locatifs sociaux et 10% à l'accession sociale. C'est aussi de créer 500 m² de commerces en pied d'immeuble. C'est de réaliser environ 96 places de stationnement et 15 places deux roues qui est maintenant obligatoire. Donc là, je me réjouis de pouvoir annoncer que nous devons maintenant faire construire au promoteur, des places pour les deux roues. C'est aussi l'implantation et alors là c'est la faisabilité et la capacité du site et notre discussion et nos réflexions que nous avons eues ensemble sur donc la forme du bâtiment, c'est à dire un bâtiment en forme U de niveau R + 3, R + 4 maximum, avec une cour intérieure traitée en espaces verts sachant que 30 % donc, des 4500 m² seront des espaces verts dont 10% pleine terre et là, le but est aussi d'éviter une imperméabilisation trop importante du site. Ce que je voudrais aussi rajouer par rapport à cette délibération, c'est l'élargissement du chemin Fuon Dou Magistre à 3,70 mètres avec un trottoir à un 1,60 mètre et du stationnement public le long de cette opération. L'objectif aussi de cette délibération, c'est de permettre donc pour le compte de la commune, l'entière maîtrise foncière, de donner l'entière maîtrise foncière à l'EPF et donc de pouvoir, à un moment donné, participer aux expropriations. Ainsi il y a déjà des propriétaires, l'EPF est déjà propriétaire de certaines parcelles, il y en a encore d'autres à faire l'acquisition pour pouvoir entamer totalement le projet. Vous avez reçu la DUP, j'espère que vous avez pu l'ouvrir sur le we-transfert. L'ensemble de la DUP, s'il y a des difficultés pour l'ouverture de ce document qui était fourni avec la, qui était fourni, dont le lien était fourni avec la note de synthèse, nous pourrons vous le renvoyer si vous le souhaitez. Je voulais aussi rajouter qu'il y a donc, l'objectif s'était effectivement de pouvoir lancer la DUP et dès que la Métropole par le conseil métropolitain aura voté cette délibération, nous transmettrons donc l'ensemble du dossier à la préfecture qui au moment donnant, suite à sa validation permettra

donc la désignation par le tribunal administratif, d'un commissaire enquêteur et l'opération dont, pourra devenir enfin réalité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. Peut-être qu'on peut en profiter pour parler d'un sujet particulièrement important et auquel nos concitoyens sont sensibles et parfois dont ils sont inquiets, relatif à l'exigence en termes de places de stationnement puisqu'on a tous en tête, alors on peut le regretter, mais on a tous en tête cette exigence un peu moins grande de la loi, en terme de stationnement pour les logements sociaux mais je crois que vous allez quand même nous apporter des éléments rassurants parce qu'il y a de toutes les façons une exigence en terme de places de stationnement, à la fois pour les résidents et pour les visiteurs. Donc il est important aussi de dire que, quand on crée des logements, on créé plus de places de stationnement que de logements.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX:

Tout à fait. Ce que nous souhaitons, c'est que en fonction du nombre de lots, c'est de créer des places de stationnement pour les visiteurs donc ça c'est un impératif. Il faut savoir que pour ce projet, qui est un projet qui se fait en centre-ville donc en une zone urbanisée avec des offres de transports, de mobilité, l'objectif aussi et de diminuer petit à petit, monsieur le Maire, la voiture. Donc c'est effectivement mon travail à ça, mais l'objectif est aussi de donner, d'avoir la possibilité des stationnements et dans ce cadre, dans ce projet c'est 96 stationnements, c'est-à-dire un stationnement pour 80 mètres carrés ça ce sera donc avec le zonage et un stationnement aussi par logements sociaux. Donc ça nous donne à peu près 96 logements et une dizaine de places visiteurs.

Monsieur le Maire :

Voilà, donc plus de places que de logements et vous avez raison madame BARAVEX d'insister sur le fait que, évidemment, même si ça n'est pas une réalité à l'instanté, on se projette quand même dans une idée ou un certain nombre des futurs occupants de ces logements qui sont, qui seront peut-être d'ailleurs des habitants qui habitent déjà la Trinité ou leurs enfants. Et on sait bien que dans des foyers maintenant, on a souvent deux voitures, trois voitures. On peut imaginer qu'on travaille à un urbanisme, on n'est plus besoin d'avoir trois voitures par foyer et c'est une charge financière et puis le site dont on parle, c'est-à-dire boulevard Général de Gaulle qui sera situé à la louche, 150, 200 mètres de la future station de tramway, on peut considérer que des jeunes actifs qui travailleraient à Nice et qui habiteraient là, ils ont même pas besoin de voiture enfin bon on ne vit pas dans un monde idéal on sait bien que, voilà, les contraintes de la vie font qu'on on a souvent besoin d'un véhicule mais on est quand même là dans des lieux et on reviendra tout à l'heure sur la Plana, l'une des oppositions farouches que j'avais à la construction de dizaines de logements sociaux là-haut, c'était la question de l'accessibilité aux axes de transports. Quand on est sur le boulevard Général de Gaulle à 150 mètres du rond-point des Amis de la Liberté, à terme on aura le tramway, on aura le bus, il y a le train même si le train est à améliorer enfin il y aura le tramway et puis il y aura peut-être, c'est un engagement qu'on avait pris, une piste cyclable qui reliera à Nice. Là aussi soyons

modérés, concertons, mettons en œuvre des mesures qui ne rajouteront pas de la complication à la complication mais quand même, ce sera peut-être une part marginale et puis de moins en moins marginale des déplacements qui pourront se faire comme ça. Donc vraiment merci d'insister sur ces sujets des déplacements qui sont importants. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je soumets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

CBCBCBCBCBCBCB

<u>DÉLIBÉRATION N°24 – APPROBATION POUR L'INTÉGRATION DE BIENS VACANTS SANS</u> <u>MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL AZ N°334 – AZ N°335 ET AZ N°294</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°25 concerne l'aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires...

Madame FERNANDEZ-BARAVEX:

C'est la 24, l'approbation pour les biens vacants.

Monsieur le Maire :

Pardon désolé, alors en plus c'est une bonne nouvelle pour la commune et que mon Adjointe madame FERNANDEZ-BARAVEX va rapporter. Il s'agit de l'approbation pour l'intégration de biens vacants sans maître dans le domaine communal donc bonne nouvelle pour la commune. Madame BARAVEX vous avez la parole.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX:

Oui il s'agit donc de parcelles qui se situent sur la Plaine qui sont riveraines donc des Gerles, c'est surtout cela. Donc il s'agit des parcelles AZ n°334 d'une contenance de 42 mètres carrés et AZ n°335 d'une contenance de 300 mètres carrés donc ces parcelles à un moment donné et après recherches ont appartenu à madame Hendrika TACK qui était épouse PAULUS et qui par suite d'une acquisition en date de 1938. Il faut savoir que madame Hendrika TACK née à Amsterdam en 1878 est décédée le 1er septembre 1940, soit plus de 30 ans sans que sa succession ait été régularisée. En ce qui concerne l'autre parcelle et vous avez le plan sur la note de synthèse, la parcelle AZ n°294 soit 205 mètres carrés. Les recherches hypothécaires ont permis de voir que ces parcelles appartenaient, cette parcelle appartenait à monsieur Léon SOUTOUR qui en avait fait l'acquisition en 1930, que ce monsieur Léon SAUTOUR, né en Haute Vienne en 1881, décédé le 14 mars 1960 à Nice, soit plus de 30 ans, nous permet de faire en

sorte et sans revendication de la part des héritiers éventuels, nous permet de revendiquer ces parcelles pour qu'elles rentrent dans les biens communaux. Aussi je vous demande de bien vouloir autoriser l'incorporation de ces parcelles cadastrées AZ n°334, AZ n°335 et AZ n°294, dans le domaine communal et autoriser monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité par arrêté de délégation de signature, à établir le procès-verbal d'affichage et de procéder par arrêté d'incorporation à son dépôt au service de la publicité foncière compétent pour publication. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? Bien voilà qu'on est dans l'histoire de la commune puisqu'on imagine cette dame, voilà en tous les cas c'est plutôt une bonne nouvelle puisque voilà le patrimoine communal en passe d'être renforcé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

ぴぴぴぴぴぴぴぴ

<u>DÉLIBÉRATION N°25 – AIDE FINANCIERE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS TRINITAIRES SCOLARISÉS HORS COMMUNE PAR DÉROGATIONS SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022</u>

Monsieur le Maire :

La délibération, donc cette fois-ci c'est bien la délibération n°25. Madame la Première Adjointe en charge de l'Éducation, vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Par délibération en date du 7 décembre 2006, le Conseil municipal a voté le principe d'une aide financière par repas pour les enfants trinitaires scolarisés dans les communes environnantes. Il est proposé de la reconduire comme l'an dernier ce soutien financier de 1,50 euro, aide maximale par repas pour l'année 2021-2022. Cette aide maximale, pour les enfants trinitaire du premier degré scolarisés dans l'enseignement public de façon dérogatoire traditionnelle, sera plafonnée à hauteur de 24,3 % du tarif appliqué par la commune, pour les enfants en école maternelle et à 25,25 % du tarif appliqué pour la commune pour les enfants scolarisés en école élémentaire. Pour les enfants scolarisés par dérogation obligatoire, en classe Éducation Nationale, U.L.I.S. ou classes spécialisées, conformément aux délibérations précédentes, le Conseil municipal décide d'accorder une aide financière prenant en charge la différence entre le tarif payé par la famille et le prix du repas plein tarif trinitaire selon le cycle de scolarisation de l'enfant et le régime dont la famille relève. Je vous remercie, mes chers collègues de bien vouloir approuver cette délibération.

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations? Une délibération assez classique. Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO:

Merci. Madame la Première Adjointe, la même question que je vous ai posée l'année dernière. Est-ce que vous avez la quantité d'élèves bénéficiaires des dérogations ? Est-ce que cela va, expliquer les fermetures des deux classes de la commune cette année ? Comme l'a fort justement noté monsieur le Maire lors de la délibération n°2, maintenant vous n'êtes plus déléguée des parents d'élèves. Vous êtes comme dit l'adage, au pied du mur, c'est là qu'on voit mieux le mur. Est-ce que je veux revenir sur l'épisode cantine de la dernière grève, ou en fait, il est préjudiciable aux parents d'avoir des informations contraires le vendredi où le pique-nique est autorisé et le lundi, il n'est plus autorisé. Quid de votre engagement de campagne sur le service minimum, pendant les grèves au moment de la cantine et est-ce que vous allez vous occuper du bien-être des parents au moment des cantines et des grèves ? Je vous remercie.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Je vais essayer de répondre le plus précisément à vos questions. D'abord, quand même, concernant ce service minimum, je vous rappelle que vous ne faisiez pas partie de la majorité précédente cependant rien n'était fait pour essayer justement d'aider les parents dans la difficulté. Voilà, donc effectivement les parents ont reçu deux informations, une le vendredi en leur précisant qu'il serait mis en place un service minimum d'accueil sous forme de garderie avec un pique-nique fourni par les parents. Cependant, vous savez que le droit de grève est un droit fondamental que ça peut évoluer et que malheureusement de nombreux personnels se sont déclarés grévistes et nous avons été dans l'impossibilité de tenir ce service minimum. Donc, on a essayé, on arrivera, on arrivera à faire quelque chose au fur et à mesure et on prendra les conséquences de ces événements pour pouvoir apprendre et faire mieux la prochaine fois, voilà. Concernant les enfants qui sont scolarisés à l'extérieur, je n'ai pas le chiffre exact en tête cependant, je peux vous dire que actuellement au niveau des, peut-être que ça vous intéresse ceci dit, au niveau des frais d'aide à la scolarité, ce qui est l'objet de la présente délibération, il y a pour 2020-2021 donc l'année passée, on ne peut pas avoir pour l'année future, 3 387 euros de frais de participation pour les enfants scolarisés à l'extérieur. Concernant votre question sur la fermeture de classe. Non, ce mouvement de diminution d'effectifs est une diminution qui est marquée sur l'ensemble du département et ce n'est pas à cause des dérogations qui ne sont pas plus importantes qu'avant. Voilà.

Monsieur le Maire :

Merci madame la Première Adjointe pour ces éléments extrêmement précis qui sont le fruit de votre travail quotidien. Effectivement, ce sujet du service minimum dans les cantines est un sujet compliqué parce que si je me souviens, depuis que nous sommes arrivés en responsabilité, il y a eu un mouvement de grève où nous avions mobilisé du personnel et on est toujours en

situation où il faut se débrouiller. Il faut se débrouiller mais sans sacrifier la sécurité des enfants et donc ce qu'on a pu faire lors du premier mouvement de grève où on a mis en place un service minimum, on a voulu aussi le faire lors du dernier mouvement de grève mais qui a été un mouvement de grève considérablement suivi où effectivement, on a initialement proposé un système où les familles étaient conduites à se débrouiller, c'est-à-dire celles pour qui c'était le plus difficile de trouver une solution pouvaient amener leurs enfants avec un pique-nique; y compris ça, ça nous posait des questions. On aurait pu dire, ben non, que tout le monde se débrouille. On avait choisi de permettre ce dispositif là quand il s'est avéré que le nombre d'agents grévistes était trop important pour garantir la tenue de ce dispositif en sécurité, on a considéré qu'il fallait y renoncer. Comme l'a très bien indiqué la première Adjointe, on essaiera d'anticiper peut-être en autorisant un système différencié par école en fonction des cas de figure, en fonction des opportunités, voilà. En ayant en tête toujours trois fondamentaux, premièrement, faciliter la vie des familles bien entendu, deuxièmement, respecter le droit de grève qui est un droit constitutionnel et troisièmement, ne jamais, jamais, jamais mettre en danger la sécurité des enfants. Je vous remercie. Qui est contre cette délibération? Qui s'abstient ? Qui est pour. Elle est adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°26 – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA SARL PROMEX ET</u> LA COMMUNE

Monsieur le Maire :

La délibération n°26 arrive tard dans l'ordre du jour et pourtant, qu'est-ce qu'elle est importante. Je vois face à moi dans le public, plusieurs habitants de la Plana qui, il y a quelques années étaient aussi présents dans la salle du conseil municipal. Nous n'étions d'ailleurs déjà pas à l'époque dans la salle du conseil, nous étions dans un conseil qui avait été délocalisé à l'eau-vive pour des raisons purement techniques parce que la salle du conseil était en travaux. Il s'agissait de, pour la majorité de l'époque, de vendre une parcelle communale pour y mener un projet de construction de plusieurs dizaines de logements. A l'époque j'étais conseiller municipal dans l'opposition et il se trouve que cette délibération avait été présentée avec un seul acquéreur potentiel alors même que nous avions eu connaissance, au moins d'une autre offre qui s'était présentée et j'avais à l'époque demandé à ce que cette délibération soit soumise à un autre Conseil municipal pour qu'au moins l'autre offre soit analysée. Cela avait été refusé, la majorité précédente avait demandé que le conseil se tienne à huis clos et le conseil avait opportunément était réuni à 14h00 ou 14h30, en tout cas en début d'après-midi ; ce qui n'avait pas découragé un grand nombre d'habitants de la Plana qui étaient venus manifester leur mécontentement. Par la suite, le Conseil municipal n'a cessé de se tenir en début d'après-midi, nous l'évoquions tout à l'heure et puis le temps a passé, les habitants se sont mobilisés, un comité de quartier s'est créé et les élus d'opposition que nous étions à quelques-uns se sont opposés à cette délibération, qui a été prise à l'époque et l'ont attaqué au Tribunal Administratif. Nous avons gagné à l'époque. Là quand je parle de nous, je ne parle pas

du Maire, je parle de l'élu d'opposition que j'étais à l'époque. Cette délibération a été annulée. Un certain nombre d'étapes ont été franchies. Aujourd'hui, la procédure est terminée puisque l'acquéreur potentiel identifié à l'époque par la municipalité de l'époque a consenti, après encore une fois des jugements très clairs au tribunal administratif, a consenti à renoncer à ce projet. Il s'agit donc de signer un protocole d'accord avec la société PROMEX, c'est-à-dire ce promoteur. Le protocole d'accord est simple. La commune s'engage à finalement verser à la société PROMEX, une somme correspondant à des documents, c'est-à-dire un plan topographique, que la société PROMEX avait commandé. Elle avait demandé un plan topographique pour qu'on regarde précisément les reliefs, les contours de ce terrain et c'est un document qui nous sera utile à l'avenir pour bien connaître ce terrain donc pour la somme de 3 000 euros la commune fait l'acquisition de ces documents. La société PROMEX se désiste de toute procédure, renonce définitivement et irrévocablement à toute revendication, réclamation, instance ou action administrative civile et pénale et à tout recours né ou à naître à l'encontre de la commune. Voilà les termes de ce protocole d'accord. Ça paraît technique, ça intervient tard, mais c'est évidemment quelque chose d'extrêmement fort parce que nous avons passé une bonne partie de ce Conseil municipal à dire combien l'équilibre était fragile à tenir entre nécessité de construire et puis urbanisme harmonieux. Au-delà de tous les contours juridiques de cette procédure, ce que j'ai toujours pensé, ce que nous avons été très nombreux à penser, c'est que à cet endroit-là comme à d'autres endroits, ce n''est pas seulement à la Plana, c'est aussi à d'autres endroits notamment dans les quartiers que nous avons évoqué. Toujours, il faudra regarder si quand il y a un projet immobilier, il est adapté au territoire dans lequel il est proposé. C'est aussi de cela très indirectement qu'il est question ici mais ce dont il est question juridiquement et dans cette délibération, c'est de ce protocole d'accord qui met un point final à cette affaire, à ce contentieux et qui permet à la commune et à la société PROMEX de repartir chacun de leur côté sur de bonnes bases. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO:

Alors ce projet immobilier qui avait été validé par tous les services de l'état qui n'a pas abouti à cause de recours se termine avec un protocole d'accord. On, nous ne comprenons pas très bien la manœuvre mais nous constatons que tous les quartiers ne sont pas traités de la même façon et nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Madame MARTELLO, je rappelle simplement parce que vous parlez de validation, etc. Je rappelle que la municipalité dont vous étiez la Première Adjointe a été condamnée dans cette affaire pour défaut de transparence. Je vous remercie. Qui est contre cette délibération ?

Madame MARTELLO:

Je vous rappelle que tout le monde avait signé le permis de construire.

Je vous rappelle que postérieurement à tout ce que vous dites, la municipalité dont vous étiez la Première Adjointe a été condamnée pour défaut de transparence. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 28 Contre : 4 Abstention : 0

CSCSCSCSCSCSCS

<u>DÉLIBÉRATION N°27 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°27 concerne la tarification des activités de l'école de musique municipale. Évidemment, nous sommes sur une activité culturelle et donc je donne la parole à madame CARRIE, Adjointe à la Culture pour cette délibération. Vous avez la parole madame l'adjointe.

<u>Madame CARRIE</u>:

Merci, merci donc cette délibération consiste à mettre en place une nouvelle tarification sur les activités de l'école de musique, notre école de musique municipale pour les élèves hors commune. Le règlement intérieur en vigueur permet l'intégration des élèves hors-commune sous, bien évidemment, sous conditions de places disponibles, par contre il n'y avait pas de tarif donc on rajoute une colonne et une colonne pour définir des tarifs pour les élèves hors-commune. Ces tarifs seront soumis également au quotient familial. Ils seront 25% supérieur par rapport aux tarifs des Trinitaires, ce qui amène quand même sur une pratique musicale entre 20, 21 et 25 euros de plus par trimestre. Voilà, vous avez le tableau derrière la délibération donc je vous invite chers collègues à rapporter la délibération n°5 du 24 septembre 2015 et à fixer les nouveaux tarifs de l'école de musique municipale tels qu'ils figurent dans le tableau que vous avez, à compter du 1^{er} novembre 2021.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER:

Alors par cette délibération vous reconnaissez que les participants à l'école de musique qui ne résident pas dans la commune, doivent payer une contribution différente des Trinitaires qui ne doivent pas supporter le coût de l'utilisation des hors-commune. Alors, nous avons eu l'an dernier un vif débat sur la suppression du tarif extérieur à l'accès à la médiathèque donc vous pouvez nous expliquer pourquoi aujourd'hui vous revenez sur, enfin vous ne revenez pas. Vous

appliquez un tarif extérieur pour l'école de musique et vous avez supprimé le tarif extérieur pour la médiathèque.

Madame CARRIE:

Alors je pense qu'on ne parle pas de la même chose madame ESCALIER. La médiathèque effectivement, nous avons voulu une médiathèque gratuite, un accès libre et gratuit à la lecture publique pour que chacun puisse venir dans cette médiathèque, prendre des livres, être dans un lieu, un tiers lieu, un lieu de ressources. On n'est pas, on n'est pas sur des apprentissages, là on parle d'une école qui n'est non obligatoire, une école où il y a des apprentissages. Effectivement, ces apprentissages ça coûte de l'argent à la commune. C'est très intéressant, on va les développer, on va faire en sorte que cette école de musique elle soit la plus forte possible mais par contre aujourd'hui, on accepte des enfants venant d'autres communes, des enfants dont les parents ne sont pas des contribuables ou alors des élèves qui ne sont pas des contribuables trinitaires et aujourd'hui il nous semble équitable de ramener une tarification, comme le fait toutes les autres communes et toutes les autres écoles de musique du département, une tarification pour les élèves hors-commune. Ça se fait également pour la cantine, ça se fait également pour beaucoup de choses.

Monsieur le Maire :

En complément de ce que vient de dire l'Adjointe à la Culture, il faut vraiment comprendre la différence fondamentale qu'il y a. Notre école de musique, comme vous le savez, elle permet à des tarifs extrêmement démocratiques si j'ose dire, des leçons individuelles pour des élèves donc il y a là une notion de tarification qui est évidente. On n'est pas du tout dans la même considération pour une médiathèque. La médiathèque dans l'immense majorité des territoires de la République, elle est d'accès gratuit et libre. C'est le principe même. Parce que vous voyez, il y a par exemple à la médiathèque, mais vous devez le savoir j'espère, il y a des enfants de familles défavorisées qui habitent à la Trinité, dans des logements où ils n'ont pas forcément leur chambre à eux tous seuls et qui pourtant font de brillantes études et qui choisissent la médiathèque comme le seul lieu où ils peuvent aller travailler, étudier. Ça c'est noble vous voyez, dans l'approche Républicaine de la gratuité et peut-être que ces étudiants, ils rencontrent effectivement d'autres étudiants, d'autres communes pourquoi pas et notre médiathèque elle attire parce que elle est d'un niveau d'excellence supérieure à beaucoup de communes de la même strate. Elle attire effectivement des gens d'autres communes qui viennent voir ce qu'il y a et qui du coup rencontrent les Trinitaires. Par définition, c'est un service qui doit être libre et d'ailleurs c'est un endroit de quiétude mais c'est un endroit qui a vocation à être gratuit et qui ne renvoie pas à des prestations individuelles contrairement à l'école de musique donc il y a une différence fondamentale entre la nécessité d'un tarif extérieur, comme pour la cantine si vous voulez, un tarif d'activité individuelle et un lieu comme la médiathèque, qui est un lieu public de la même manière que quand on organise des manifestations, des festivités, des organisations, des manifestations culturelles gratuites, on ne demande pas un tarif différencié pour les non Trinitaires surtout quand ce sont comme la plupart des manifestations que nous organisons, des manifestations qui ne coûtent pas d'argent aux contribuables trinitaires parce qu'elles sont souvent appuyées par ailleurs. C'est important de distinguer ça. Y a-t-il d'autres observations ? Madame MARTELLO.

Madame CARRIE:

Je peux rajouter juste, monsieur le Maire, si vous permettez que quand même, nous sur la commune nous avons quand même la chance d'avoir un professeur de musique qui est une dumiste et qui permet de faire de la musique dans toutes les écoles gratuitement voilà ça c'est pas dans toutes les communes mais à la Trinité, on a cette chance-là, donc finalement il y a de la musique gratuite dans toutes les écoles et aujourd'hui cette intervenante, cette professeur, elle intervient dans pratiquement toutes les écoles, voilà, sur le premier semestre et le deuxième semestre de l'année 21.

Monsieur le Maire :

Merci à madame CARRIE de le rappeler. Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame ESCALIER:

Je reviens juste sur le fonctionnement de la médiathèque et qui est quand même supporté par les Trinitaires et utilisée par des extérieurs. Le tarif qui était appliqué c'était 2,5 euros par mois, je veux bien que, il y ait des familles avec des revenus extrêmement modestes. 2,5 euros quand tout le monde est équipé des smartphones, j'estime qu'aujourd'hui même les extérieurs pouvaient participer aux coûts de fonctionnement de la médiathèque.

Monsieur le Maire :

C'est contraire à tous les usages des médiathèques de France et de Navarre. Il y avait eu à l'époque...

Madame ESCALIER:

C'est vrai monsieur POLSKI, ce n'est pas vrai. C'est faux.

Monsieur le Maire :

... Il y avait eu à l'époque, un grand nombre de consciences qui s'étaient émues de ça, y compris dans les organisations représentatives des bibliothèques au plan national.

Madame ESCALIER:

Toutes les médiathèques ne sont pas gratuites.

Nous n'y revenons pas. Nous assumons totalement cette gratuité d'un lieu de culture et qui permet à tous de venir. J'invite d'ailleurs, j'en profite pour inviter tous les Trinitaires à aller visiter la magnifique exposition même si elle est modeste mais sur la via Julia Augusta et le lancement de cette BD Ad-Romam qui fait la part belle à notre patrimoine trinitaire. Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO:

Alors bon j'entends gratuit, gratuit, je rappelle que la gratuité ça n'existe pas. Je ne vais pas revenir sur l'excellence de l'école de musique, j'ai fait tout ce qu'il était en mon pouvoir à l'époque pour la valoriser encore plus. Mais alors là, alors là, j'ai dû relire deux trois fois cette délibération en me disant, mais non tu ne comprends pas. 25 %, augmentation de 25 % des tarifs de l'école de musique ! Alors là je suis sidérée, sidérée. Pour moi, si j'ai bien compris, l'école de musique comme la médiathèque fonctionne sur des budgets de fonctionnement et d'investissement donc c'est exactement pareil, c'est exactement pareil. Vous parlez du principe de lecture publique mais le fonctionnement ce sont des budgets. Donc c'est vrai que je suis quand même très étonnée de constater que les élus dont vous êtes madame CARRIE qui avait dénoncé à l'époque à grands cris d'orfraie ce qui leur semblait impossible à imaginer pour la culture avec cette tarification et qui sont aujourd'hui à vos côtés madame CARRIE. Je suis étonnée que vous souteniez cette délibération et cette idée de tarification différenciée pour les extérieurs et surtout pour 9 enfants, 9 enfants! 9 enfants! Je suis sidérée et que vous, monsieur, vous souteniez cette délibération et cette idée de tarification donc différenciée pour les extérieurs. Je comprends pas et puis que vous ayez adopté ce choix de l'utilisateur payeur, alors là, les bras m'en tombent! Une incohérence de plus. J'espère que vos disciples vont sortir de leur torpeur, mais nous voterons pour.

Monsieur le Maire :

D'accord donc vous êtes sidérée, sidérée, sidérée mais vous votez pour. Donc effectivement...

<u>Madame MARTELLO:</u>

Oui, vous faites ce qu'on faisait nous...

Monsieur le Maire :

... puisque la cohérence de la mesure vous a échappé, mais je prends acte de votre vote et effectivement pour ce qui concerne cette approche, qui est en grande partie individuelle et qui offre une activité à un prix qui reste extrêmement abordable, y compris pour des extérieurs. Nous assumons cette décision qui s'apparente plutôt aux tarifs des activités extra-scolaires ou de la cantine, plutôt qu'à un lieu de lecture publique. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CBCBCBCBCBCBCB

<u>DÉLIBÉRATION N°28 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE DES COMMUNES MEMBRES A LA MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR ET MISE A JOUR DES STATUTS DE LA MÉTROPOLE</u>

Monsieur le Maire :

La délibération n°28 concerne le transfert de la compétence d'archéologie préventive des communes membres à la métropole Nice Côte d'Azur et la mise à jour des statuts de la métropole. L'archéologie préventive, vous savez c'est effectivement ces fouilles qui sont faites lorsque des chantiers importants dans des lieux identifiés ont lieu. C'est une compétence que nous serions en difficulté d'exercer tout seul et que la loi prévoit que nous puissions transférer à la Métropole Nice Côte d'Azur et donc je vous propose que nous le fassions. Y a-t-il des observations ? Sur cette délibération madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO:

Une erreur matérielle encore, vous oblige à revoter donc nous voterons pour.

Monsieur le Maire :

Bien c'est entendu. Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER:

Je ne demande pas la parole.

Monsieur le Maire :

Ah pardon. Pas d'autres observations ? Je soumets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil: Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0

ぴぴぴぴぴぴぴぴ

DÉLIBÉRATION N°29 - OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR LE MAIRE

Monsieur le Maire :

Pour la délibération n°29, j'informe l'assemblée que je ne prendrai part ni au débat, ni au vote et donc je me retire et confie la présidence de l'Assemblée à madame la Première Adjointe, Rosalba NICOLETTI-DUPUY qui rapportera la délibération n°29. Je vous remercie, à tout de suite.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Mes chers collègues, la délibération n°29 concerne l'octroi de la protection fonctionnelle au Maire de la Trinité. La protection fonctionnelle désigne les mesures de protection et d'assistance due par la collectivité aux élus locaux lorsqu'ils sont mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions. Vu la demande de protection fonctionnelle formulée par monsieur Ladislas POLSKI, le 23 septembre 2021, considérant que monsieur Ladislas POLSKI s'est vu signifier le 13 septembre 2021 à la demande de mesdames Isabelle MARTELLO et Annick MEYNARD, conseillères municipales, une citation directe devant la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Nice pour s'être prétendument rendu coupable à leur encontre du délit de diffamation publique à raison de propos tenus lors de la séance du Conseil municipal de la Trinité du 30 juin 2021. Considérant, qu'il a été formulé une demande de protection fonctionnelle, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à monsieur Ladislas POLSKI, Maire dans le cadre de cette procédure et pendant toute sa durée. Dire que monsieur POLSKI pourra librement choisir son conseil et que les frais d'avocats et de procédure relatifs à ce dossier seront pris en charge par la ville au titre de la protection fonctionnelle. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO.

Madame MARTELLO:

Alors nous, nous participons à cette délibération car il nous semble que nous ne sommes pas directement concernés. Cette délibération concerne la demande d'octroi de protection fonctionnelle pour le Maire. La protection fonctionnelle est un droit pour tout élu, en l'occurrence le Maire doit être assisté et défendu avec prise en charge du coût pour tous les actes de sa fonction, ce qui est bien naturel. Cependant monsieur POLSKI n'a pas le droit de nous diffamer régulièrement. Nous avons saisi l'autorité judiciaire et le ferons de nouveau à chaque fois qu'il nous diffamera encore. Il n'entre pas dans la fonction de Maire de traiter de faussaire, qui que ce soit et pas plus les conseillères et les conseillers municipaux. Pour ce cas précis, il n'est pas question pour nous de voter la protection fonctionnelle du Maire.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Merci madame MARTELLO. Monsieur CARLIN.

Monsieur CARLIN:

Merci. En l'occurrence moi, je vais me prononcer sur le principe de la protection fonctionnelle. Je ne rentre pas dans le débat ou de savoir pourquoi, enfin on sait pourquoi le Maire la demande ce soir. Donc je ne juge pas là le bienfondé ou pas de la demande de protection fonctionnelle. Moi je voterai pour, parce que il s'agit pas de l'affaire en soit, il s'agit d'une protection qui peut être apportée à tout élu et tout élu peut être attaqué sur des motifs qui peuvent être tout à fait injustifiés illégitimes et je pense que c'est une fonction sensible et qu'il faut conserver cette protection fonctionnelle. Simplement, je souhaiterais que le Maire se souvienne. S'il l'obtient, qu'il l'a obtenu et que si d'autres élus de l'opposition en ont besoin par rapport à des affaires qui touchent à leur mandat, qu'il s'en souviendra et qu'il rendra l'appareil.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Je vous remercie, monsieur CARLIN. Effectivement, ici nous ne sommes pas là pour parler du bienfondé ou pas de cette affaire, nous ne sommes pas des magistrats. Nous sommes une Assemblée délibérante qui octroiera ou pas la protection fonctionnelle au Maire telle qu'elle est demandée. Madame MARTELLO, je note que vous ne, vous prendrez part au vote puisque vous ne vous sentez pas concernés, intéressés pardon excusez-moi madame MARTELLO. Donc nous notons que vous prendrez part au vote madame MEYNARD également. Bien compris. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

<u>Vote du Conseil</u>: Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 1

CBCBCBCBCBCBCB

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Peut-être, monsieur le Maire peut revenir.

<u>DÉLIBÉRATION N°30 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVES A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ÉTAT CIVIL, A LA FOURNITURE DE PAPIER PERMANENT, A LA RESTAURATION DE REGISTRES ET DE DOCUMENTS ENDOMMAGÉS ET/OU ANCIENS</u>

Monsieur le Maire :

Délibération n°30 concerne l'adhésion au groupement de commandes relative à la reliure des actes administratifs et ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent à la restauration de registres et de documents endommagés et ou anciens. Il s'agit là d'adhérer à un groupement de commandes. Le but étant d'obtenir des économies d'échelle, c'est-à-dire de pouvoir, là aussi, participer à l'amélioration à la rationalisation de nos dépenses. Y a-t-il des observations ? S'il

n'y en a pas, je soumets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. Il est adopté.

Vote du Conseil: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 10

CSCSCSCSCSCSCS

Monsieur le Maire :

L''ordre du jour concernant les délibérations est épuisé. J'ai reçu deux questions orales. L'une provient de monsieur CARLIN, concerne les projets immobiliers dans le quartier Sainte-Anne que nous avons assez largement évoqués mais si monsieur CARLIN souhaite y revenir, bien entendu.

Madame ESCALIER:

On ne l'a pas.

Monsieur le Maire :

Elles n'ont pas été communiquées ? Alors, non effectivement c'est l'usage. Monsieur CARLIN, est ce que vous souhaitez en faire lecture ou est-ce que vous souhaitez que je le fasse ? Non écoutez, pas de problème. Bon, monsieur CARLIN m'écrit en me disant que « l'annonce de plusieurs projets immobiliers importants dans le quartier Sainte-Anne a légitimement éveillé l'inquiétude des riverains, qui à travers une association vous ont saisi, c'est-à-dire ont saisi au sujet des risques que cette densification soudaine et non anticipée va faire peser sur la sécurité du quartier et d'abord en matière de circulation avec les risques qui en découlent alors que ce périmètre est déjà fortement affecté par un stationnement anarchique et la difficulté de circulation aggravée par les automobilistes qui y transitent en passant par le parc de la maison de l'enfance. La jurisprudence a reconnu la faculté pour un Maire de s'opposer à un projet immobilier même si celui-ci respecte les normes d'urbanisme. Par ailleurs, dès lors qu'il implique un risque pour la sécurité, particulièrement en matière d'accès des véhicules de secours. Comptez-vous agir en ce sens? Ca s'adresse à moi. Pouvez-vous clairement et de manière argumentée vous engager à garantir la paisibilité de ce quartier et la sécurité de ses habitants. Merci monsieur le Maire ». Bon, donc je partage la majorité des préoccupations et des inquiétudes qui sont formulées ici. Je me suis exprimé tout à l'heure assez longuement dont je vais pas redire ce que ce que j'ai dit. Je propose même qu'on puisse en extraire des éléments pour que ça puisse vous apporter des éléments de réponse. Je serai aux côtés de tous ceux qui souhaitent participer à la surveillance d'un urbanisme harmonieux et au renfort d'une politique de sécurité dans tous les quartiers de la commune. Je vous ai annoncé tout à l'heure l'opération qui a été conduite conjointement par notre gendarmerie et notre police, enfin la gendarmerie nationale et notre police municipale. Nous soutiendrons évidemment ce type d'opération et audelà de ses opérations, partout la tranquillité publique et l'urbanisme harmonieux donc point par point, projet par projet, on regardera ça ensemble que ce soit entre élus dans les commissions municipales ou dans le cadre par exemple du conseil consultatif de la vie

communale. Nous regarderons ça ensemble. J'ai reçu également une question orale de madame MARTELLO. Madame MARTELLO souhaitez-vous faire lecture de cette question orale ?

Madame MARTELLO:

C'est monsieur FORT.

Monsieur le Maire :

C'est monsieur FORT qui en fera lecture. Vous avez la parole monsieur FORT.

Monsieur FORT :

Monsieur le Maire, je remercie. Lors du Conseil municipal du 27 octobre 2011 est passée la délibération pour l'attribution de logements de fonction aux agents municipaux. Lors du Conseil municipal du 14 juin 2018 et au vu des recommandations de la cour des comptes de réduire les dépenses, la précédente délibération a été abrogée. Lors du conseil municipal du 2 avril, vous avez décidé, une liste d'emplois éligibles aux logements de fonction, en augmentant de fait les dépenses. Pouvez-vous nous dire à quel stade vous en êtes de cette démarche et des logements qui ont eu, qui ont été attribués, pardon. Si oui à quel endroit et pour quel poste ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Alors la réponse est oui. Je peux vous le dire et c'est très clair et très simple. Il existe un seul logement de fonction attribué, c'est le logement du gardien du stade, conformément à l'usage et à l'utilité qui prévaut dans quasiment toutes les installations de ce type. Effectivement, nous avons installé le gardien du stade dans le logement de fonction existant. Il y avait jusqu'à présent un logement vacant. Ce logement, il est désormais occupé. Le gardien du stade paye un loyer même si il est modique parce qu'il est lié à sa fonction. Le gardien du stade participe au service public communal pour la surveillance des installations. Il participe grandement à son entretien et j'ai la faiblesse de dire qu'il fait faire des économies à la commune. Voilà, est-ce que ces informations sont suffisamment précises pour vous ? Je vous remercie. Je n'ai pas reçu d'autres questions. S'il n'y a pas d'autres observations... on me dit quand même de préciser que monsieur PORTELLI n'a pas pris part au vote sur la délibération n°26 ce qui a son importance est donc en regardant l'heure et en constatant qu'il est 22h35 c'est-à-dire bien tard, en remerciant les agents qui travaillent pour la collectivité, tous les conseillers municipaux, quel que soit le banc d'où ils s'expriment pour voilà le travail qu'ils mènent pour le débat public et en remerciant les Trinitaires qui auront eu le courage d'assister au Conseil municipal sur place ou même de chez eux jusqu'au bout et même ceux qui nous ont quittés en chemin. Je dis merci à tous et vive la Trinité.

cacacacacacaca La séance est levée à 22 h 35 cacacacacacaca